Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_01-DE

Communauté de Communes
Agglo Saint-Avold
Centre Mosellan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 1er mars 2017

- **Conseillers élus : 78** ..... **En exercice : 77** .....
- **Présents : 62**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, HOSTRENKO, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, RIST, Eddie MULLER, MM. BINTZ, BALLEVRE, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, JACQUOT, VAYSSETTE, GERARD, THIS, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, BOHN, Mme BOYON, MM. KOEHLER, JACOB, ADRIAN, MM. YAHIAOUI, MARET, GROSS, MATZ, BALLIE, Mme ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent MULLER, Mme SANTIN, MM. MICK, Jean-Paul MULLER, Mmes AUDIS, BOUR-MAS, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mme JOHO, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. THIERCY, M. TLEMSANI, Mme TIRONI-JOUBERT, MM. VUKOJEVIC, KLEIN, COSCARELLA

- **Absents représentés par son suppléant : 2**

M. Aloyse LAURENT, Vice-Président (Lachambre) par M. Ludovic RIST, Suppléant ,
M. Jean DELLES, Conseil Communautaire (Bistroff) par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ,

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ,
Mme Joséphine LEROY, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) ,
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Grèning) à M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grostenquin) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président (Vahl-Ebersing) ,
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) ,
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Michel KIEFFER, Conseiller (St Avold) ,
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à Mme Michèle JOHO, Conseillère (St Avold) ,
Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) à Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) ,
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ,
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ,
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Valleranges) à M. Guy BORN, Vice-Président (Berig-Vintrange) ,
Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) à M. Salvatore COSCARELLA, Conseiller (Valmont) ,

- **Absents non excusés : 3**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Fremestroff)
M. Sébastien THISSE, Conseil Communautaire (Freybouse)
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

Point n° 1

OBJET : Adoption du règlement intérieur du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan.

Rapporteur : M. le Président.

En exécution des dispositions des articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire d'un Etablissement Public de 3500 habitants et plus, doit établir son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Considérant qu'un projet a été élaboré, comportant un certain nombre de dispositions relatives au fonctionnement d'une assemblée communautaire et transmis aux membres du Bureau pour avis,

Vu l'avis favorable formulé par le Bureau de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan en séance du 16 février 2017,

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
ID : 057-245701388-20170314-CC_20170301_01-DE

Sur proposition de M. le Président de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan, et après en avoir pris connaissance, le Conseil Communautaire adopte à la majorité des suffrages exprimés, le règlement intérieur qui s'appliquera lors de sa prochaine séance.

Ont voté contre : Mme TIRONI-JOUBERT, M. VAYSSETTE

PJ : règlement intérieur.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 mars 2017
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI

AGGLO SAINT-AVOLD CENTRE MOSELLAN
DG • 2 •

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_02-DE

Communauté de Communes
Agglo Saint-Avold
Centre Mosellan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 1er mars 2017

- **Conseillers élus:** 78 ..... • **En exercice :** 77.....
- **Présents :** 62

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, HOSTRENKO, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, RIST, Eddie MULLER, MM. BINTZ, BALLEVRE, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, JACQUOT, VAYSSETTE, GERARD, THIS, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, BOHN, Mme BOYON, MM. KOEHLER, JACOB, ADRIAN, MM. YAHIAOUI, MARET, GROSS, MATZ, BALLIE, Mme ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent MULLER, Mme SANTIN, MM. MICK, Jean-Paul MULLER, Mmes AUDIS, BOUR-MAS, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mme JOHO, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. THIERCY, M. TLEMSANI, Mme TIRONI-JOUBERT, MM. VUKOJEVIC, KLEIN, COSCARELLA

- **Absents représentés par son suppléant : 2**

M. Aloyse LAURENT, Vice-Président (Lachambre) par M. Ludovic RIST, Suppléant ;
M. Jean DELLES, Conseil Communautaire (Bistroff) par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
Mme Joséphine LEROY, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) à M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grostenquin) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président (Vahl-Ebersing) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Michel KIEFFER, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à Mme Michèle JOHO, Conseillère (St Avold) ;
Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) à Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président (Berig-Vintrange) ;
Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) à M. Salvatore COSCARELLA, Conseiller (Valmont) ;

- **Absents non excusés : 3**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Fremestroff)
M. Sébastien THISSE, Conseil Communautaire (Freybouse)
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

Point n° 2

<u>OBJET</u> : Constitution des Commissions Communautaires.

<u>Rapporteur</u> : M. le Président.

A la suite de l'installation du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan, en séance du 14 janvier 2017, point n°1, M. le Président de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan a adressé un courrier le 20 janvier 2017 à l'ensemble des conseillers communautaires les invitant à se prononcer sur les commissions communautaires dans lesquelles ils souhaitent siéger.

Il est rappelé que les commissions communautaires n'ont pas pouvoir de décision et n'émettent qu'un avis sur les points examinés.

Le Président et les Vice-Présidents du Conseil Communautaire sont membres de droit de l'ensemble des commissions communautaires, avec voix délibérative, à l'instar de tout membre d'une commission communautaire.

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_02-DE

Au vu des réponses enregistrées en date du 9 février 2017, M. le Président de la Communauté de Communes et le Bureau, soumettent à l'homologation du Conseil Communautaire, la constitution des commissions communautaires et la présidence et vice-présidence de ces commissions pour la mandature 2017/2020.

1/ COMMISSION DU PERSONNEL ET COMPLEXE NAUTIQUE

Président de commission : M. André WOJCIECHOWSKI
Vice-Président de commission : M. Claude BITTE

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	ALTVILLER	BALLEVRE Jean-Jacques
2	BARONVILLE	JACQUOT Bernard
3	BERIG-VINTRANGE	BORN Guy
4	CARLING	ADIER Gaston
5	DIESEN	WALKOWIAK Gabriel
6	EINCHEVILLE	HOSTRENKO Pierre
7	FOLSCHVILLER	MULLER Gabriel
8	GROSTENQUIN	SEICHEPINE Patrick
9	HELLIMER	YAHIAOUI Romuald
10	LACHAMBRE	LAURENT Aloyse
11	L'HOPITAL	WEBER Gilbert
12	LIXING-LES-ST AVOLD	BINTZ Robert
13	MACHEREN	SCHÄFER Claude
14	MAXSTADT	LANG Sébastien
15	MORHANGE	IDOUX Jacques
16	PORCELETTE	MULLER Eddie
17	VAHL-EBERSING	FRANKE Antoine
18	VALMONT	COSCARELLA Salvatore
19	VALMONT	MULLER Frédéric

M. le Président de l'ASTACEM soumet au vote du Conseil Communautaire les membres de la commission du Personnel et gestion du complexe nautique, qui donne les résultats suivants :

- Votants : 74
- Suffrages exprimés : 74
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Majorité absolue : 38

L'ensemble des membres ont été élus à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057[illegible]01_02-DE

2/ COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI SUR LE PERIMETRE DU CENTRE MOSELLAN

Président de commission : M. Claude BITTE
Vice-Président de commission : M. Christian THIERCY

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	BARONVILLE	JACQUOT Bernard
2	DESTRY	RENARD Philippe
3	FOLSCHVILLER	KOEHLER Philippe
4	GROSTENQUIN	SEICHEPINE Patrick
5	GUESSLING-HEMERING	JACOB Gérard
6	HELLIMER	YAHIAOUI Romuald
7	L'HOPITAL	WEBER Gilbert
8	MORHANGE	IDOUX Jacques
9	PORCELETTE	MULLER Eddie
10	ST AVOLD	BOUR-MAS Véronique
11	ST AVOLD	VUKOJEVIC Gilbert
12	ST AVOLD	SALAMONOWSKI Marilyn
13	VILLER	MULLER Cédric

M. le Président de l'ASTACEM soumet au vote du Conseil Communautaire les membres de la commission Aménagement du Territoire communautaire, développement économique et emploi sur le périmètre du Centre Mosellan, qui donne les résultats suivants :

- Votants : 74
- Suffrages exprimés : 74
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Majorité absolue : 38

L'ensemble des membres ont été élus à l'unanimité.

3/ COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI SUR LE PERIMETRE DE ST AVOLD, SCOT

Président de commission : M. Gilbert WEBER
Vice-Président de commission : M. Claude BITTE

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	CARLING	BOUR Anita
2	DIESEN	WALKOWIAK Gabriel
3	FOLSCHVILLER	KOEHLER Philippe
4	L'HOPITAL	THIEL Roland
5	MORHANGE	PIAIA Egon
6	PORCELETTE	MULLER Eddie
7	ST AVOLD	LAUER Anne
8	ST AVOLD	TLEMSANI Yahia
9	ST AVOLD	VUKOJEVIC Gilbert
10	VALMONT	COSCARELLA Salvatore

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701308-20170304-CC_20170301_02-DE

M. le Président de l'ASTACEM soumet au vote du Conseil Communautaire les membres de la commission développement économique et emploi sur le périmètre de St Avold - SCOT, qui donne les résultats suivants :

- Votants : 74
- Suffrages exprimés : 74
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Majorité absolue : 38

L'ensemble des membres ont été élus à l'unanimité.

4/ COMMISSION TRAVAUX, SIG, CADASTRE, SECURITE DES ZONES COMMUNAUTAIRES, POLITIQUE DE LA VILLE ET POLICE INTERCOMMUNALE

Président de commission : M. Gabriel MULLER
Vice-Président de commission : M. Pierre HOSTRENKO

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	**ALTVILLER**	BALLEVRE Jean-Jacques
2	**DIESEN**	WALKOWIAK Gabriel
3	**MACHEREN**	TRINKWELL Bernard
4	**PORCELETTE**	MICK René
5	**ST AVOLD**	BRETTNACHER Gérard
6	**ST AVOLD**	PILI Nathalie
7	**ST AVOLD**	SLIWINSKI Frédéric
8	**ST AVOLD**	THIERCY Christian
9	**ST AVOLD**	TIRONI-JOUBERT Michèle
10	**VALMONT**	MULLER Frédéric

M. le Président de l'ASTACEM soumet au vote du Conseil Communautaire les membres de la commission travaux, SIG, cadastre, sécurité des zones communautaires, politique de la Ville et police intercommunale, qui donne les résultats suivants :

- Votants : 74
- Suffrages exprimés : 74
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Majorité absolue : 38

L'ensemble des membres ont été élus à l'unanimité.

5/ COMMISSION ASSAINISSEMENT SUR LE PERIMETRE DU CENTRE MOSELLAN ET COORDINATION DU COMITE DE PILOTAGE ASSAINISSEMENT ET EAU SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Président de commission : M. Pierre HOSTRENKO
Vice-Président de commission : M. Michel KIEFFER

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	**ALTRIPPE**	KONIECZNY Alain
2	**ALTVILLER**	BALLEVRE Jean-Jacques
3	**BARONVILLE**	JACQUOT Bernard
4	**BERIG-VINTRANGE**	BORN Guy
5	**BOUSTROFF**	THIS Rémy

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_02-DE

6	**BRULANGE**	MAYOT Jean-Claude
7	**DIFFEMBACH-LES-HELLIMER**	RISSE Gaston
8	**FOLSCHVILLER**	MULLER Gabriel
9	**HELLIMER**	YAHIAOUI Romuald
10	**LEYVILLER**	BALLIE Daniel
11	**MORHANGE**	IDOUX Jacques
12	**PETIT-TENQUIN**	MULLER Vincent A.
13	**ST AVOLD**	BRETTNACHER Gérard
14	**ST AVOLD**	TLEMSANI Yahia
15	**SUISSE**	KLEIN Daniel
16	**VALMONT**	COSCARELLA Salvatore

M. le Président de l'ASTACEM soumet au vote du Conseil Communautaire les membres de la commission assainissement sur le périmètre du Centre Mosellan et coordination du comité de pilotage assainissement et eau sur le territoire communautaire, qui donne les résultats suivants :

- Votants : 74
- Suffrages exprimés : 74
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Majorité absolue : 38

L'ensemble des membres ont été élus à l'unanimité.

6/ COMMISSION FINANCES

Président de commission : M. Gaston ADIER
Vice-Président de commission : M. Patrick SEICHEPINE

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	**ALTVILLER**	BALLEVRE Jean-Jacques
2	**BISTROFF**	DELLES Jean
3	**DESTRY**	RENARD Philippe
4	**FOLSCHVILLER**	KOEHLER Philippe
5	**GUESSLING-HEMERING**	JACOB Gérard
6	**HELLIMER**	YAHIAOUI Romuald
7	**L'HOPITAL**	DREISTADT Jean-Claude
8	**L'HOPITAL**	THIEL Roland
9	**MACHEREN**	TRINKWELL Bernard
10	**MORHANGE**	TOTTOLI René
11	**PORCELETTE**	MULLER Eddie
12	**ST AVOLD**	JOHO Michèle
13	**ST AVOLD**	KIEFFER Michel
14	**ST AVOLD**	LAUER Anne

M. le Président de l'ASTACEM soumet au vote du Conseil Communautaire les membres de la commission finances, qui donne les résultats suivants :

- Votants : 74
- Suffrages exprimés : 74
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Majorité absolue : 38

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_02-DE

L'ensemble des membres ont été élus à l'unanimité.

7/ COMMISSION TRANSPORTS URBAINS, RESEAU FERRE ET ACCESSIBILITE, ECO-MOBILITE ET COVOITURAGE

Président de commission : M. Claude SCHÄFER
Vice-Président de commission : M. Robert BINTZ

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	CARLING	BOUR Anita
2	FOLSCHVILLER	BOYON Giovanna
3	HELLIMER	YAHIAOUI Romuald
4	L'HOPITAL	ROUFF Dolorès
5	PORCELETTE	MICK René
6	ST AVOLD	AUDIS Nadine
7	ST AVOLD	JOHO Michèle
8	ST AVOLD	PISTER Gabrielle
9	ST AVOLD	SALAMONOWSKI Marilyn
10	ST AVOLD	TLEMSANI Yahia
11	VALMONT	WINTER Patricia

M. le Président de l'ASTACEM soumet au vote du Conseil Communautaire les membres de la commission transports urbains, réseau ferré et accessibilité, éco mobilité et covoiturage, qui donne les résultats suivants :

- Votants : 74
- Suffrages exprimés : 74
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Majorité absolue : 38

L'ensemble des membres ont été élus à l'unanimité.

8/ COMMISSION RURALITE, MAISON DES SERVICES, SERVICE AUX COMMUNES

Président de commission : M. Antoine FRANKE
Vice-Président de commission : M. Claude SCHÄFER

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	BARONVILLE	JACQUOT Bernard
2	BRULANGE	MAYOT Jean-Claude
3	ERSTROFF	BOHN Jean-Claude
4	FREMESTROFF	FILLIUNG Laurent
5	GUESSLING-HEMERING	JACOB Gérard
6	LANDROFF	MARET Sébastien
7	LELLING	MATZ Octave
8	L'HOPITAL	WEBER Gilbert
9	RACRANGE	MULLER Jean-Paul
10	ST AVOLD	BRETTNACHER Gérard
11	ST AVOLD	PISTER Gabrielle
12	SUISSE	KLEIN Daniel
13	VALLERANGE	SCHAEFFER Bruno
14	VILLER	MULLER Cédric

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_02-DE

M. le Président de l'ASTACEM soumet au vote du Conseil Communautaire les membres de la commission ruralité, maison des services, service aux communes, qui donne les résultats suivants :

- Votants : 74
- Suffrages exprimés : 74
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Majorité absolue : 38

L'ensemble des membres ont été élus à l'unanimité.

9/ COMMISSION DU LOGEMENT ET CADRE DE VIE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE ET AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Président de commission : M. Gabriel WALKOWIAK
Vice-Président de commission : M. Guy BORN

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	BISTROFF	DELLES Jean
2	CARLING	BOUR Anita
3	FOLSCHVILLER	MULLER Gabriel
4	L'HOPITAL	ORDENER Denise
5	MACHEREN	SCHÄFER Claude
6	MORHANGE	PIAIA Egon
7	ST AVOLD	HELFENSTEIN Pascal
8	ST AVOLD	PILI Nathalie
9	ST AVOLD	TIRONI-JOUBERT Michèle
10	ST AVOLD	TLEMSANI Yahia
11	VALMONT	WINTER Patricia

M. le Président de l'ASTACEM soumet au vote du Conseil Communautaire les membres de la commission logement et cadre de vie sur le territoire communautaire et aire d'accueil des gens du voyage, qui donne les résultats suivants :

- Votants : 74
- Suffrages exprimés : 74
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Majorité absolue : 38

L'ensemble des membres ont été élus à l'unanimité.

10/ COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DECHETTERIES COMMUNAUTAIRES

Président de commission : M. Frédéric MULLER
Vice-Président de commission : M. Guy BORN

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	ALTRIPPE	KONIECZNY Alain
2	CARLING	BIES Jean-Pierre
3	FOLSCHVILLER	LEROY Joséphine
4	L'HOPITAL	THIEL Roland
5	PORCELETTE	MICK René
6	ST AVOLD	KIEFFER Michel

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057345701388-20170301-CC_20170301_02-DE

7	ST AVOLD	SALAMONOWSKI Marilyn
8	ST AVOLD	STEINER René
9	ST AVOLD	STELMASZYK Mireille

M. le Président de l'ASTACEM soumet au vote du Conseil Communautaire les membres de la commission environnement et déchetteries communautaires, qui donne les résultats suivants :

- Votants : 74
- Suffrages exprimés : 74
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Majorité absolue : 38

L'ensemble des membres ont été élus à l'unanimité.

10 bis/ COMMISSION COMMUNICATION ET HAUT-DEBIT

Président de commission : M. Frédéric MULLER
Vice-Président de commission : M. Alain KONIECZNY

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	BIDING	VAYSSETTE Gérard
2	CARLING	BIES Jean-Pierre
3	FOLSCHVILLER	MULLER Gabriel
4	GROSTENQUIN	SEICHEPINE Patrick
5	L'HOPITAL	ORDENER Denise
6	MACHEREN	DOME Sabine
7	MACHEREN	TRINKWELL Bernard
8	MAXSTADT	LANG Sébastien
9	ST AVOLD	BOUR-MAS Véronique
10	ST AVOLD	STEINER René
11	ST AVOLD	THIERCY Christian

M. le Président de l'ASTACEM soumet au vote du Conseil Communautaire les membres de la commission communication et haut-débit, qui donne les résultats suivants :

- Votants : 74
- Suffrages exprimés : 74
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Majorité absolue : 38

L'ensemble des membres ont été élus à l'unanimité.

11/ COMMISSION COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Président de commission : M. Guy BORN
Vice-Président de commission : M. Frédéric MULLER

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	DIFFEMBACH-LES-HELLIMER	RISSE Gaston
2	CARLING	CRUMBACH Joëlle
3	EINCHEVILLE	HOSTRENKO Pierre
4	ERSTROFF	BOHN Jean-Claude
5	LANDROFF	MARET Sébastien
6	LANING	GROSS Dominique

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_02-DE

7	LEYVILLER	BALLIE Daniel
8	MAXSTADT	LANG Sébastien
9	RACRANGE	MULLER Jean-Paul
10	ST AVOLD	PISTER Gabrielle
11	ST AVOLD	STEINER René
12	ST AVOLD	STELMASZYK Mireille
13	VALLERANGE	SCHAEFFER Bruno

M. le Président de l'ASTACEM soumet au vote du Conseil Communautaire les membres de la commission collecte des ordures ménagères et des déchets sur le territoire communautaire, qui donne les résultats suivants :

- Votants : 74
- Suffrages exprimés : 74
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Majorité absolue : 38

L'ensemble des membres ont été élus à l'unanimité.

12/ COMMISSION RELATIONS TRANSFRONTALIERES ET DEVELOPPEMENT COMMERCIAL SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE, SALON DE L'AGRICULTURE

Président de commission : M. Aloyse LAURENT
Vice-Président de commission : M. Egon PIAIA

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	BOUSTROFF	THIS Rémy
2	FOLSCHVILLER	BOYON Giovanna
3	FOLSCHVILLER	LEROY Joséphine
4	L'HOPITAL	ORDENER Denise
5	MACHEREN	DOME Sabine
6	PORCELETTE	SANTIN Fernande
7	ST AVOLD	AUDIS Nadine
8	ST AVOLD	HELFENSTEIN Pascal
9	ST AVOLD	JOHO Michèle
10	VALLERANGE	SCHAEFFER Bruno
11	VALMONT	WINTER Patricia

M. le Président de l'ASTACEM soumet au vote du Conseil Communautaire les membres de la commission relations transfrontalières et développement commercial sur le territoire communautaire, salon de l'agriculture, qui donne les résultats suivants :

- Votants : 74
- Suffrages exprimés : 74
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Majorité absolue : 38

L'ensemble des membres ont été élus à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : [illegible]_02-DE

13/ COMMISSION DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE, ENERGIES NOUVELLES, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, FORMATION ET RECHERCHES

Président de commission : M. Eddie MULLER
Vice-Président de commission : M. Sébastien LANG

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	**FOLSCHVILLER**	BOYON Giovanna
2	**L'HOPITAL**	DREISTADT Jean-Claude
3	**MORHANGE**	TOTTOLI René
4	**PORCELETTE**	SANTIN Fernande
5	**ST AVOLD**	AUDIS Nadine
6	**ST AVOLD**	BOUR-MAS Véronique
7	**ST AVOLD**	SLIWINSKI Frédéric
8	**VAHL EBERSING**	FRANKE Antoine
9	**VALMONT**	COSCARELLA Salvatore

M. le Président de l'ASTACEM soumet au vote du Conseil Communautaire les membres de la commission développement technologique, énergies nouvelles, enseignement supérieur, formation et recherches, qui donne les résultats suivants :

- Votants : 74
- Suffrages exprimés : 74
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Majorité absolue : 38

L'ensemble des membres ont été élus à l'unanimité.

14/ COMMISSION COURS D'EAU, ZONES HUMIDES, GEMAPI ET NOUVELLES COMPETENCES

Président de commission : M. Robert BINTZ
Vice-Président de commission : Mme Mireille STELMASZYK

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	**BARONVILLE**	JACQUOT Bernard
2	**BISTROFF**	DELLES Jean
3	**BOUSTROFF**	THIS Rémy
4	**HARPRICH**	ADRIAN Jean-Paul
5	**LANING**	GROSS Dominique
6	**LELLING**	MATZ Octave
7	**LEYVILLER**	BALLIE Daniel
8	**PETIT-TENQUIN**	MULLER Vincent A.
9	**ST AVOLD**	LAUER Anne
10	**ST AVOLD**	SLIWINSKI Frédéric
11	**VILLER**	MULLER Cédric

M. le Président de l'ASTACEM soumet au vote du Conseil Communautaire les membres de la commission cours d'eau, zones humides, GEMAPI et nouvelles compétences, qui donne les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_02-DE

- Votants : 74
- Suffrages exprimés : 74
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Majorité absolue : 38

L'ensemble des membres ont été élus à l'unanimité.

15/ COMMISSION DEVELOPPEMENT RURAL, CHEMINS DE RANDONNEE ET PISTES CYCLABLES, SOUTIEN AUX ACTIONS DE PROTECTION ANIMALE ET TOURISME

Président de commission : M. Jean-Jacques BALLEVRE
Vice-Président de commission : M. Robert BINTZ

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	CARLING	BIES Jean-Pierre
2	FOLSCHVILLER	LEROY Joséphine
3	LANDROFF	MARET Sébastien
4	LANING	GROSS Dominique
5	LELLING	MATZ Octave
6	L'HOPITAL	ROUFF Dolorès
7	MORHANGE	IDOUX Jacques
8	PORCELETTE	SANTIN Fernande
9	ST AVOLD	HELFENSTEIN Pascal
10	ST AVOLD	PILI Nathalie
11	ST AVOLD	TIRONI-JOUBERT Michèle
12	ST AVOLD	VUKOJEVIC Gilbert
13	SUISSE	KLEIN Daniel
14	VALMONT	MULLER Frédéric

M. le Président de l'ASTACEM soumet au vote du Conseil Communautaire les membres de la commission développement rural, chemins de randonnée et pistes cyclables, soutien aux actions de protection animale et tourisme, qui donne les résultats suivants :

- Votants : 74
- Suffrages exprimés : 74
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Majorité absolue : 38

L'ensemble des membres ont été élus à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 mars 2017
Le Président

A.WOJCIECHOWSKI

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_03-DE

Communauté de Communes
Agglo Saint-Avold
Centre Mosellan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 1er mars 2017

- **Conseillers élus: 78** ..... • **En exercice : 77**.....
- **Présents : 62**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, HOSTRENKO, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, RIST, Eddie MULLER, MM. BINTZ, BALLEVRE, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, JACQUOT, VAYSSETTE, GERARD, THIS, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, BOHN, Mme BOYON, MM. KOEHLER, JACOB, ADRIAN, MM. YAHIAOUI, MARET, GROSS, MATZ, BALLIE, Mme ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent MULLER, Mme SANTIN, MM. MICK, Jean-Paul MULLER, Mmes AUDIS, BOUR-MAS, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mme JOHO, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. THIERCY, M. TLEMSANI, Mme TIRONI-JOUBERT, MM. VUKOJEVIC, KLEIN, COSCARELLA

- **Absents représentés par son suppléant : 2**

M. Aloyse LAURENT, Vice-Président (Lachambre) par M. Ludovic RIST, Suppléant ;
M. Jean DELLES, Conseil Communautaire (Bistroff) par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
Mme Joséphine LEROY, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Fo ;lschviller) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) à M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grostenquin) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président (Vahl-Ebersing) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Michel KIEFFER, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à Mme Michèle JOHO, Conseillère (St Avold) ;
Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) à Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Valleranqe) à M. Guy BORN, Vice-Président (Berig-Vintrange) ;
Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) à M. Salvatore COSCARELLA, Conseiller (Valmont) ;

- **Absents non excusés : 3**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Fremestroff)
M. Sébastien THISSE, Conseil Communautaire (Freybouse)
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

Point n° 3

OBJET : Constitution de la Commission d'Appels d'Offres Travaux, fournitures et service.

Rapporteur : M. Gabriel MULLER, Vice-Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres est composée pour un Etablissement Public de Coopération Intercommunale par le Président et par un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, soit cinq membres titulaires et cinq suppléants selon la méthode de la proportionnelle au plus fort reste ;

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_03-DE

I. Peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres :

1. Un ou plusieurs membres du service technique compétent du pouvoir adjudicateur ou d'un autre pouvoir adjudicateur pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours de tels services ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'Etat ;
2. Des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation ;

II. Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission d'appel d'offres, le comptable public et un représentant du Directeur Général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres.

Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,

Le Conseil Communautaire est invité à :

1. Procéder à un scrutin secret de liste(s) comportant 5 membres titulaires et 5 suppléants étant précisé que M. le Président de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan est Président de la commission de droit et peut désigner un représentant pour lequel il donnera délégation pour le représenter en cas d'empêchement.

Le Rapporteur sollicite un appel à candidatures de liste(s) éventuelle(s) et fait procéder au vote selon les formes requises.

Membres titulaires	Membres suppléants
1. M. Claude BITTE (Morhange)	1. M. Antoine FRANKE (Vahl-Ebersing)
2. M. Gilbert WEBER (L'Hôpital)	2. M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen)
3. M. Gaston ADIER (Carling)	3. M. Michel KIEFFER (St Avold)
4. M. Gabriel MULLER (Folschviller)	4. M. Yahia TLEMSANI (St Avold)
5. M. Pierre HOSTRENKO (Eincheville)	5. M. Robert BINTZ (Lixing-Lès-St Avold)

Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, il est procédé avec l'accord du Conseil Communautaire, à l'élection des membres de la Commission Appels d'Offres Travaux, fournitures, services.

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_03-DE

Les Membres Titulaires et Suppléants ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, M. le Président de l'ASTACEM les proclame Membres de la Commission d'Appel d'Offres Travaux, fournitures et services.

A voté contre : Mme TIRONI-JOUBERT

Se sont abstenus : MM. LANG, YAHIAOUI, DREISTADT

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 mars 2017
Le Président

A.WOJCIECHOWSKI

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_04-DE

Communauté de Communes
Agglo Saint-Avold
Centre Mosellan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 1er mars 2017

- **Conseillers élus:** 78 ..... • **En exercice :** 77.....
- **Présents :** 62

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, HOSTRENKO, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, RIST, Eddie MULLER, MM. BINTZ, BALLEVRE, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, JACQUOT, VAYSSETTE, GERARD, THIS, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, BOHN, Mme BOYON, MM. KOEHLER, JACOB, ADRIAN, MM. YAHIAOUI, MARET, GROSS, MATZ, BALLIE, Mme ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent MULLER, Mme SANTIN, MM. MICK, Jean-Paul MULLER, Mmes AUDIS, BOUR-MAS, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mme JOHO, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. THIERCY, M. TLEMSANI, Mme TIRONI-JOUBERT, MM. VUKOJEVIC, KLEIN, COSCARELLA

- **Absents représentés par son suppléant : 2**

M. Aloyse LAURENT, Vice-Président (Lachambre) par M. Ludovic RIST, Suppléant ,
M. Jean DELLES, Conseil Communautaire (Bistroff) par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ,

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ,
Mme Joséphine LEROY, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) ,
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) à M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grostenquin) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président (Vahl-Ebersing) ,
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Michel KIEFFER, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à Mme Michèle JOHO, Conseillère (St Avold) ,
Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) à Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ,
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Valleranger) à M. Guy BORN, Vice-Président (Berig-Vintrange) ;
Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) à M. Salvatore COSCARELLA, Conseiller (Valmont) ;

- **Absents non excusés : 3**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Fremestroff)
M. Sébastien THISSE, Conseil Communautaire (Freybouse)
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

Point n° 4

<u>OBJET</u> : Constitution de la Commission d'Appels d'Offres Transports.

<u>Rapporteur</u> : M. Claude SCHÄFER, Vice-Président.

A la suite de l'élection des Conseillers Communautaires à la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan, il est rappelé au Conseil Communautaire le principe de la délégation de Service Public des Transports Urbains, pour le renouvellement de la Convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation du Réseau de Transports Publics Urbains sur le périmètre du Pays Naborien, intervenu à compter du 1er septembre 2014 et jusqu'au 31 août 2019.

Dans le cadre de cette procédure et conformément aux dispositions prévues par la loi n°93-122 du 29 janvier 1993, le Conseil Communautaire est appelé à créer une Commission chargée de l'ouverture des plis et de l'examen des offres de candidats admis en vue de la passation de la convention de délégation de compétences et d'exploitation pour l'organisation des Transports Urbains, convention qui s'analyse comme portant Délégation de Service Public.

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_04-DE

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres est composée, pour un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, par le Président et par un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, soit cinq membres.

I. Peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres des Transports Urbains :

1. Un ou plusieurs membres des services compétents du pouvoir adjudicateur ;

2. Des personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation ;

II. Lorsqu'ils y sont invités par le Président de la Commission d'Appel d'Offres, le comptable public et un représentant du Directeur Général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres. Leurs observations sont consignées au Procès-Verbal.

En conséquence et en application de ces dispositions, le Rapporteur invite à l'élection de la liste des membres de la nouvelle Commission d'Appel d'Offres des Transports Urbains étant précisé que M. le Président de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan est Président de la commission de droit et peut désigner un représentant pour lequel il donnera délégation pour le représenter en cas d'empêchement.

Le Rapporteur sollicite un appel à candidatures de liste(s) éventuelle(s) et fait procéder au vote selon les formes requises.

Membres titulaires	Membres suppléants
1. M. Frédéric MULLER (Valmont)	1. M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen)
2. M. Claude SCHÄFER (Macheren)	2. M. Philippe KOEHLER (Folschviller)
3. M. Yahia TLEMSANI (St Avold)	3. Mme Michèle JOHO (St Avold)
4. M. Robert BINTZ (Lixing-Lès-St Avold)	4. M. Jacques IDOUX (Morhange)
5. M. Gérard JACOB (Guessling-Hémering)	5. M. Patrick SEICHEPINE (Grostenquin)

Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, il est procédé avec l'accord du Conseil Communautaire, à l'élection des membres de la Commission Appels d'Offres Transports.

Les Membres Titulaires et Suppléants ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, M. le Président de l'ASTACEM les proclame Membres de la Commission d'Appel d'Offres Transports.

A voté contre : Mme TIRONI-JOUBERT

S'est abstenu : M. DREISTADT

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 mars 2017
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_05-DE

Communauté de Communes
Agglo Saint-Avold
Centre Mosellan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 1er mars 2017

- **Conseillers élus: 78** ..... • **En exercice : 77** .....
- **Présents : 62**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, HOSTRENKO, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, RIST, Eddie MULLER, MM. BINTZ, BALLEVRE, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, JACQUOT, VAYSSETTE, GERARD, THIS, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, BOHN, Mme BOYON, MM. KOEHLER, JACOB, ADRIAN, MM. YAHIAOUI, MARET, GROSS, MATZ, BALLIE, Mme ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent MULLER, Mme SANTIN, MM. MICK, Jean-Paul MULLER, Mmes AUDIS, BOUR-MAS, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mme JOHO, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. THIERCY, M. TLEMSANI, Mme TIRONI-JOUBERT, MM. VUKOJEVIC, KLEIN, COSCARELLA

- **Absents représentés par son suppléant : 2**

M. Aloyse LAURENT, Vice-Président (Lachambre) par M. Ludovic RIST, Suppléant ;
M. Jean DELLES, Conseil Communautaire (Bistroff) par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
Mme Joséphine LEROY, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) à M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grostenquin) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président (Vahl-Ebersing) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Michel KIEFFER, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à Mme Michèle JOHO, Conseillère (St Avold) ;
Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) à Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président (Berig-Vintrange) ;
Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) à M. Salvatore COSCARELLA, Conseiller (Valmont) ;

- **Absents non excusés : 3**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Fremestroff)
M. Sébastien THISSE, Conseil Communautaire (Freybouse)
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

Point n° 5

OBJET : Désignation des Délégués du Conseil Communautaire auprès des organismes extérieurs.

Rapporteur : M. Gilbert WEBER, Vice-Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Conseil Communautaire dispose de la faculté de désigner des membres qui seront appelés à siéger au sein des organismes extérieurs et participer à leurs travaux ;

Considérant que le Conseil Communautaire dispose de l'opportunité de désigner, pour la durée du mandat, ses différents représentants auprès des conseils d'administration des associations locales ;

Sur proposition de M. le Président et du Bureau, le Conseil Communautaire est invité à désigner ses représentants aux organismes suivants :

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_05-DE

A. Comité Régional des Transports pour la Région Grand Est

2 délégués à désigner :	Suppléant :
M. Claude SCHÄFER M. Robert BINTZ	M. Yahia TLEMSANI

B. Comité de desserte de l'Est Mosellan

2 délégués à désigner :	Suppléant :
M. Claude SCHÄFER M. Yahia TLEMSANI	M. Robert BINTZ

C. ATMO GRAND EST

2 délégués à désigner :
M. Frédéric MULLER M. Gabriel WALKOWIAK

D. Mission locale de Moselle Centre

7 délégués à désigner :
M. Claude BITTE M. Salvatore COSCARELLA M. Antoine FRANKE M. Aloyse LAURENT M. Gabriel MULLER M. Gilbert WEBER M. André WOJCIECHOWSKI

E. EURODISTRICT SAARMOSELLE

6 délégués titulaires à désigner dont le Président de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan est membre de droit :

Titulaires	**Suppléants**
M. Gilbert WEBER	M. Frédéric MULLER
M. Gaston ADIER	M. Gabriel WALKOWIAK
M. Aloyse LAURENT	M. Robert BINTZ
M. Jean-Jacques BALLEVRE	M. Claude SCHÄFER
M. Eddie MULLER	M. Michel KIEFFER
M. Antoine FRANKE	M. René STEINER

Proposition Vice-Président Eurodistrict : M. Aloyse LAURENT

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_05-DE

F. SYNDICAT DU MUSEE DE LA MINE

Titulaire	Suppléant
M. Jean-Jacques BALLEVRE	M. Antoine FRANKE

G. MOSELLE FIBRE

Titulaire	Suppléant
M. Claude BITTE	M. Yahia TLEMSANI

H. AGEME

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant à désigner dont le Président de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan est membre de droit :

Titulaire	M. Gilbert WEBER
Suppléant	M. Gaston ADIER

I. Agence d'Attractivité Moselle

Délégués désignés :
Gilbert WEBER + Claude BITTE + Jean-Jacques BALLEVRE

J. IUT Moselle Est + ISEETECH

1 délégué à désigner :
M. Eddie MULLER

K. SYDEME

7 délégués titulaires dont 1 membre du Bureau à désigner et 1 Vice Président à proposer :

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Jacques BALLEVRE	M. Jean-Pierre BIES
M. Guy BORN	M. Pierre HOSTRENKO
M. Frédéric MULLER	M. Antoine FRANKE
M. Claude SCHÄFER	M. Romuald YAHIAOUI
M. Sébastien LANG	M. Roland THIEL
M. René STEINER	M. Michel KIEFFER
Mme Mireille STELMASZYK	M. Salvatore COSCARELLA

Proposition Membre du Bureau et Vice-Président au SYDEME : M. Guy BORN

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_05-DE

L. SCOT

15 délégués titulaires et suppléants (5 titulaires et suppléants par tranche de 15 000 habitants) :
1 Conseiller Municipal d'une commune membre peut être désigné au SCOT.

Nouveaux Délégués : 15 dont 4 membres du Bureau : M. Gilbert WEBER, M. Jean-Jacques BALLEVRE, M. Claude SCHÄFER, M. Bernard JACQUOT
Proposition Vice-Président : M. Gilbert WEBER

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Altviller	Jean-Jacques BALLEVRE	Claude DERU
Baronville	Bernard JACQUOT	Marie-Pierre PELTIER
Carling	Gaston ADIER	Jean-Pierre BIES
Diesen	Gabriel WALKOWIAK	Corinne WEISS-ROLSHAUSEN
Eincheville	Pierre HOSTRENKO	Antoine FRANKE
Folschviller	Claude GAUDEL	Léon SUCHANEK
Guessling-Hémering	Gérard JACOB	Fernand KOENIG
Lachambre	Aloyse LAURENT	Ludovic RIST
L'Hôpital	Gilbert WEBER	Roland THIEL
Lixing-Lès-St Avold	Robert BINTZ	Patrick DECKER
Macheren	Claude SCHÄFER	Sabine DOME
Morhange	Jacques IDOUX	René TOTTOLI
Porcelette	Eddie MULLER	Lucien KERN
Saint-Avold	Yahia TLEMSANI	Mireille STELMASZYK
Valmont	Jean TOURSCHER	Frédéric MULLER

M. Office de Tourisme

Titulaire	Suppléant
M. Jean-Jacques BALLEVRE	M. Robert BINTZ

N. Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Moselle :

Titulaire	Suppléant (autre que le Maire de Saint-Avold, Président de l'ASTACEM)
M. Aloyse LAURENT	M. Yahia TLEMSANI

O. Convention de financement des mesures foncières du PPRT de Carling/Saint-Avold

Titulaire	Suppléant
M. Gilbert WEBER	M. Gaston ADIER

P. Commission de suivi de site (CSS) pour les installations de la plate-forme chimique de Saint-Avold

Titulaire	Suppléant
M. Claude SCHÄFER	M. Jean-Jacques BALLEVRE

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_05-DE

Q. Comité de suivi du Bischwald

Titulaire
M. Claude BITTE
M. Jean DELLES
M. Guy BORN
M. Cédric MULLER
M. Gérard JACOB
M. Jean-Paul ADRIAN
M. Octave MATZ
Invités :
M. Jean-Jacques BALLEVRE
M. Aloyse LAURENT

R. Désignation d'un représentant à la MATEC (Agence Moselle Technique)

Titulaire	Suppléant
M. Pierre HOSTRENKO	M. Gabriel MULLER

S. Désignation d'un représentant du Centre Mosellan à la SODEVAM

Titulaire	Suppléant
M. Antoine FRANKE	M. Gilbert WEBER

T. Désignation des représentants au sein des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement

Etablissements	Titulaires	Suppléants
Lycée Polyvalent Régional Jean-Victor PONCELET à ST Avold	Mireille STELMASZYK	Gabriel WALKOWIAK
Lycée des Métiers et Technologies innovantes Charles Jully à St Avold	Eddie MULLER	Aloyse LAURENT
Lycée Professionnel Valentin Metzinger à St Avold	Claude SCHÄFER	Michel KIEFFER
Collège La Carrière à St Avold	Christian THIERCY	Yahia TLEMSANI
Collège Alexandre Dreux à Folschviller	Giovanna BOYON	Gabriel MULLER
Collège L'Arboretum à Morhange	René TOTTOLI	Jacques IDOUX

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, la délibération soumise au vote est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

S'est abstenu : M. DREISTADT

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 mars 2017
Le Président

A.WOJCIECHOWSKI

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_06-DE

Communauté de Communes
Agglo Saint-Avold
Centre Mosellan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 1er mars 2017

- **Conseillers élus: 78** ..... • **En exercice : 77** .....
- **Présents : 62**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, HOSTRENKO, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, RIST, Eddie MULLER, MM. BINTZ, BALLEVRE, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, JACQUOT, VAYSSETTE, GERARD, THIS, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, BOHN, Mme BOYON, MM. KOEHLER, JACOB, ADRIAN, MM. YAHIAOUI, MARET, GROSS, MATZ, BALLIE, Mme ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent MULLER, Mme SANTIN, MM. MICK, Jean-Paul MULLER, Mmes AUDIS, BOUR-MAS, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mme JOHO, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. THIERCY, M. TLEMSANI, Mme TIRONI-JOUBERT, MM. VUKOJEVIC, KLEIN, COSCARELLA

- **Absents représentés par son suppléant : 2**

M. Aloyse LAURENT, Vice-Président (Lachambre) par M. Ludovic RIST, Suppléant ;
M. Jean DELLES, Conseil Communautaire (Bistroff) par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
Mme Joséphine LEROY, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Grémng) à M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grostenquin) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président (Vahl-Ebersing) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Michel KIEFFER, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à Mme Michèle JOHO, Conseillère (St Avold) ;
Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) à Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président (Berig-Vintrange) ;
Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) à M. Salvatore COSCARELLA, Conseiller (Valmont) ;

- **Absents non excusés : 3**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Fremestroff)
M. Sébastien THISSE, Conseil Communautaire (Freybouse)
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

Point n° 6

<u>OBJET</u> : Election du Comité d'exploitation de la régie de collecte des déchets.

<u>Rapporteur</u> : M. Guy BORN, Vice-Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2221-1 à L.2221-14 et R.2221-63 à R.2221-71,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°4 du 22 septembre 2004 instaurant les statuts de la régie de collecte des déchets,

Selon les statuts de la régie de collecte des déchets du Centre Mosellan, les membres du Comité d'exploitation doivent être désignés parmi les conseillers communautaires.

M. le Président de l'ASTACEM propose que les membres de la commission collecte des Ordures Ménagères et des Déchets sur le territoire communautaire compose cette Régie de Collecte des déchets du Centre Mosellan.

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_06-DE

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la composition du Comité d'exploitation de la régie de collecte des déchets pour la mandature 2017/2020, comme suit :

CONSEILLERS TITULAIRES
BALLIE Daniel
BOHN Jean-Claude
BORN Guy
GROSS Dominique
HOSTRENKO Pierre
LANG Sébastien
MARET Sébastien
MULLER Frédéric
MULLER Jean-Paul
RISSE Gaston
STEINER René

CONSEILLERS SUPPLEANTS
CRUMBACH Joëlle
PISTER Gabrielle
SCHAEFFER Bruno
STELMASZYK Mireille

Les Membres Titulaires et Suppléants ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, M. le Président de l'ASTACEM les proclame Membres du Comité d'exploitation de la régie de collecte des déchets.

S'est abstenue : Mme TIRONI-JOUBERT

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 mars 2017
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_07-DE

Communauté de Communes
Agglo Saint-Avold
Centre Mosellan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 1er mars 2017

- **Conseillers élus:** 78 ..... • **En exercice :** 77.....
- **Présents : 62**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, HOSTRENKO, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, RIST, Eddie MULLER, MM. BINTZ, BALLEVRE, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, JACQUOT, VAYSSETTE, GERARD, THIS, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, BOHN, Mme BOYON, MM. KOEHLER, JACOB, ADRIAN, MM. YAHIAOUI, MARET, GROSS, MATZ, BALLIE, Mme ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent MULLER, Mme SANTIN, MM. MICK, Jean-Paul MULLER, Mmes AUDIS, BOUR-MAS, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mme JOHO, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. THIERCY, M. TLEMSANI, Mme TIRONI-JOUBERT, MM. VUKOJEVIC, KLEIN, COSCARELLA

- **Absents représentés par son suppléant : 2**

M. Aloyse LAURENT, Vice-Président (Lachambre) par M. Ludovic RIST, Suppléant ;
M. Jean DELLES, Conseil Communautaire (Bistroff) par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
Mme Joséphine LEROY, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Fo ;lschviller) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) à M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grostenquin) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président (Vahl-Ebersing) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Michel KIEFFER, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à Mme Michèle JOHO, Conseillère (St Avold) ;
Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) à Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président (Berig-Vintrange) ;
Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) à M. Salvatore COSCARELLA, Conseiller (Valmont) ;

- **Absents non excusés : 3**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Fremestroff)
M. Sébastien THISSE, Conseil Communautaire (Freybouse)
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

Point n° 7

OBJET : Election des délégués au Syndicat Mixte des Sources de la Nied Française.

Rapporteur : M. Robert BINTZ, Vice-Président.

Le Conseil Communautaire doit élire 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants pour représenter la Communauté de Communes au sein des instances du Syndicat Mixte des Sources de la Nied Française.

Ce syndicat est en charge de l'aménagement et de l'entretien des cours d'eau sur le Bassin Versant de la Nied Française, ainsi que la lutte contre les inondations.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les conseillers communautaires suivants pour représenter la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan au Syndicat Mixte des Sources de la Nied Française :

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_07-DE

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Robert BINTZ	René TOTTOLI
Jean-Claude MAYOT	Philippe RENARD
Jean-Paul MULLER	Cédric MULLER
Bernard JACQUOT	Laurent FILLIUNG
Octave MATZ	Jean DELLES
Daniel KLEIN	Jean-Paul ADRIAN
Egon PIAIA	Gérard JACOB
Sébastien MARET	Guy BORN
Pierre HOSTRENKO	Jacques IDOUX

Les Membres Titulaires et Suppléants ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, M. le Président de l'ASTACEM les proclame délégués au Syndicat Mixte des Sources de la Nied Française.

S'est abstenu : M. DREISTADT

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 mars 2017
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_08-DE

Communauté de Communes
Agglo Saint-Avold
Centre Mosellan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 1er mars 2017

- **Conseillers élus: 78** ..... **En exercice : 77** .....
- **Présents : 62**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, HOSTRENKO, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, RIST, Eddie MULLER, MM. BINTZ, BALLEVRE, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, JACQUOT, VAYSSETTE, GERARD, THIS, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, BOHN, Mme BOYON, MM. KOEHLER, JACOB, ADRIAN, MM. YAHIAOUI, MARET, GROSS, MATZ, BALLIE, Mme ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent MULLER, Mme SANTIN, MM. MICK, Jean-Paul MULLER, Mmes AUDIS, BOUR-MAS, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mme JOHO, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. THIERCY, M. TLEMSANI, Mme TIRONI-JOUBERT, MM. VUKOJEVIC, KLEIN, COSCARELLA

- **Absents représentés par son suppléant : 2**

M. Aloyse LAURENT, Vice-Président (Lachambre) par M. Ludovic RIST, Suppléant ;
M. Jean DELLES, Conseil Communautaire (Bistroff) par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
Mme Joséphine LEROY, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Fo ;lschviller) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Grémng) à M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grostenquin) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président (Vahl-Ebersing) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Michel KIEFFER, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à Mme Michèle JOHO, Conseillère (St Avold) ;
Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) à Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président (Berig-Vintrange) ;
Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) à M. Salvatore COSCARELLA, Conseiller (Valmont) ;

- **Absents non excusés : 3**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Fremestroff)
M. Sébastien THISSE, Conseil Communautaire (Freybouse)
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

Point n° 8

OBJET : Institution de la Commission Locale des Charges Transférées – Désignation des membres.

Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président.

Vu le Code Général des impôts, notamment l'article L.1609 nonies C IV,

Considérant qu'il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du I du présent article et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant,

Considérant que la commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances.
En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président,

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057124570138B-20170301-CC_20170301_08-DE

Considérant que la commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts. Elle rend ses conclusions l'année de l'adoption de la taxe professionnelle unique par l'établissement public de coopération intercommunale et lors de chaque transfert de charges ultérieur,

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

1/ d'approuver la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées pour la mandature 2017/2020, comme suit :

COMMUNES	MEMBRES
Altrippe	Alain KONIECZNY
Altviller	Jean-Jacques BALLEVRE
Baronville	Bernard JACQUOT
Berig-Vintrange	Guy BORN
Biding	Gérard VAYSSETTE
Bistroff	Jean DELLES
Boustroff	Rémy THIS
Brulange	Jean-Claude MAYOT
Carling	Gaston ADIER
Destry	Philippe RENARD
Diesen	Gabriel WALKOWIAK
Diffembach-Lès-Hellimer	Gaston RISSE
Eincheville	Pierre HOSTRENKO
Erstroff	Jean-Claude BOHN
Folschviller	Gabriel MULLER
Fremestroff	Laurent FILLIUNG
Freybouse	Sébastien THISSE
Grening	Roland IMHOFF
Grostenquin	Patrick SEICHEPINE
Guessling-Hémering	Gérard JACOB
Harprich	Jean-Paul ADRIAN
Hellimer	Romuald YAHIAOUI
Lachambre	Aloyse LAURENT
Landroff	Sébastien MARET
Laning	Dominique GROSS
Lelling	Octave MATZ
Leyviller	Daniel BALLIE
L'Hôpital	Gilbert WEBER
Lixing-Lès-St Avold	Robert BINTZ
Macheren	Claude SCHÄFER
Maxstadt	Sébastien LANG
Morhange	Jacques IDOUX
Petit Tenquin	Vincent MULLER
Porcelette	Eddie MULLER
Racrange	Jean-Paul MULLER
Saint-Avold	André WOJCIECHOWSKI/ Michel KIEFFER
Suisse	Daniel KLEIN
Vahl-Ebersing	Antoine FRANKE
Vallerange	Bruno SCHAEFFER
Valmont	Frédéric MULLER
Viller	Cédric MULLER

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_08-DE

2/ d'habiliter M. le Président de la Communauté de Communes et Mme la Trésorière, chacun en ce qui le concerne à l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : Mme TIRONI-JOUBERT et M. DREISTADT

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 mars 2017
Le Président

A.WOJCIECHOWSKI

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_09-DE

Communauté de Communes
Agglo Saint-Avold
Centre Mosellan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 1er mars 2017

- **Conseillers élus:** 78 ..... • **En exercice :** 77.....
- **Présents :** 62

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, HOSTRENKO, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, RIST, Eddie MULLER, MM. BINTZ, BALLEVRE, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, JACQUOT, VAYSSETTE, GERARD, THIS, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, BOHN, Mme BOYON, MM. KOEHLER, JACOB, ADRIAN, MM. YAHIAOUI, MARET, GROSS, MATZ, BALLIE, Mme ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent MULLER, Mme SANTIN, MM. MICK, Jean-Paul MULLER, Mmes AUDIS, BOUR-MAS, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mme JOHO, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. THIERCY, M. TLEMSANI, Mme TIRONI-JOUBERT, MM. VUKOJEVIC, KLEIN, COSCARELLA

- **Absents représentés par son suppléant : 2**

M. Aloyse LAURENT, Vice-Président (Lachambre) par M. Ludovic RIST, Suppléant ;
M. Jean DELLES, Conseil Communautaire (Bistroff) par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
Mme Joséphine LEROY, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Fo .lschviller) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) à M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grostenquin) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président (Vahl-Ebersing) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Michel KIEFFER, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à Mme Michèle JOHO, Conseillère (St Avold) ;
Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) à Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président (Berig-Vintrange) ;
Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) à M. Salvatore COSCARELLA, Conseiller (Valmont) ;

- **Absents non excusés : 3**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Fremestroff)
M. Sébastien THISSE, Conseil Communautaire (Freybouse)
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

Point n° 9

OBJET : Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président.

Par courrier du 16 novembre 2016, la Direction Générale des Finances Publiques a sollicité la désignation de la commission intercommunale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et établissements industriels.

Aux termes de l'article 1650A du CGI, la CIID comprend, outre le Président de l'EPCI ou son Vice-Président délégué, qui en assure la présidence et dix commissaires.

Les dix commissaires titulaires et dix commissaires suppléants sont désignés par les soins du Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI, sur proposition de ses communes membres.

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_09-DE

En conséquence, le Conseil Communautaire est invité à homologuer les propositions suivantes :

Communes	Titulaires ST AVOLD	Communes	Titulaires CENTRE MOSELLAN
ALTVILLER	Jean-Jacques BALLEVRE	ALTRIPPE	Alain KONIECZNY
CARLING	Gaston ADIER	BERIG-VINTRANGE	Guy BORN
DIESEN	Gabriel WALKOWIAK	EINCHEVILLE	Pierre HOSTRENKO
FOLSCHVILLER	Gabriel MULLER	GROSTENQUIN	Patrick SEICHEPINE
LACHAMBRE	Aloyse LAURENT	GUESSLING-HEMERING	Gérard JACOB
L'HOPITAL	Gilbert WEBER	HELLIMER	Romuald YAHIAOUI
MACHEREN	Claude SCHÄFER	LIXING-LES-ST AVOLD	Robert BINTZ
PORCELETTE	Eddie MULLER	MORHANGE	Claude BITTE
ST AVOLD	André WOJCIECHOWSKI	MORHANGE	Jacques IDOUX
VALMONT	Frédéric MULLER	VAHL-EBERSING	Antoine FRANKE
Personnes domiciliées en dehors du territoire Saint-Avold Centre Mosellan et inscrites à un rôle des taxes locales sur le territoire Saint-Avold Centre Mosellan	Norbert BASIN 5 rue des Casernes 57740 LONGEVILLE-LES-ST AVOLD Dominique FEISS 60 rue Châtelaillon 57515 ALSTING	Personnes domiciliées en dehors du territoire Saint-Avold Centre Mosellan et inscrites à un rôle des taxes locales sur le territoire Saint-Avold Centre Mosellan	Daniel GLOCK 67 avenue de Longchamps 57380 FAULQUEMONT Fabien MICHEL Rue de la Hutte aux Bois 57385 TRITTELING-REDLACH

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : Mme TIRONI-JOUBERT et M. DREISTADT

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 mars 2017
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_10-DE

Communauté de Communes
Agglo Saint-Avold
Centre Mosellan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 1er mars 2017

- **Conseillers élus: 78** ..... • **En exercice : 77** .....
- **Présents : 62**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, HOSTRENKO, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, RIST, Eddie MULLER, MM. BINTZ, BALLEVRE, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, JACQUOT, VAYSSETTE, GERARD, THIS, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, BOHN, Mme BOYON, MM. KOEHLER, JACOB, ADRIAN, MM. YAHIAOUI, MARET, GROSS, MATZ, BALLIE, Mme ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent MULLER, Mme SANTIN, MM. MICK, Jean-Paul MULLER, Mmes AUDIS, BOUR-MAS, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mme JOHO, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. THIERCY, M. TLEMSANI, Mme TIRONI-JOUBERT, MM. VUKOJEVIC, KLEIN, COSCARELLA

- **Absents représentés par son suppléant : 2**

M. Aloyse LAURENT, Vice-Président (Lachambre) par M. Ludovic RIST, Suppléant ;
M. Jean DELLES, Conseil Communautaire (Bistroff) par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
Mme Joséphine LEROY, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) à M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grostenquin) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président (Vahl-Ebersing) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Michel KIEFFER, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à Mme Michèle JOHO, Conseillère (St Avold) ;
Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) à Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président (Berig-Vintrange) ;
Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) à M. Salvatore COSCARELLA, Conseiller (Valmont) ;

- **Absents non excusés : 3**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Fremestroff)
M. Sébastien THISSE, Conseil Communautaire (Freybouse)
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

Point n° 10

<u>OBJET</u> : Clôture des régies de recettes existantes.

<u>Rapporteur</u> : M. Gaston ADIER, Vice-Président.

Par délibération du 28 janvier 2008, point n°3, le Conseil Communautaire du Pays Naborien à homologué la création d'une régie de recettes dans le cadre du Transport Urbain et des encaissements afférents.

Par délibération du 14 décembre 2009, point n°12, la création d'une régie de recettes afférente à l'encaissement des bacs et conteneurs a été homologuée par le Conseil Communautaire du Pays Naborien.

Par délibération du 19 décembre 2011, point n°8, une régie de recettes pour l'encaissement des entrées du Complexe Nautique a été constituée par le Conseil Communautaire du Pays Naborien.

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
AR [illegible]
[illegible]

Considérant les arrêtés préfectoraux n°2016-DCTAJ/1-099 du 22 décembre 2016 et n°2016-DCTAJ/1-0104 du 29 décembre 2016 portant fusion des intercommunalités du Pays Naborien et du Centre Mosellan, il convient de clôturer les régies de recettes existantes, temporairement reconduites jusqu'à l'installation de l'organe délibérant de la nouvelle intercommunalité, afin de procéder à la constitution de régies de recettes propres à la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan.

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à autoriser M. le Président de l'ASTACEM ou son représentant à procéder à la clôture des trois régies mentionnées ci-dessus.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

S'est abstenue : Mme TIRONI-JOUBERT

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 mars 2017
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_11-DE

Communauté de Communes
Agglo Saint-Avold
Centre Mosellan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 1er mars 2017

- **Conseillers élus: 78** ..... **En exercice : 77** .....
- **Présents : 62**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, HOSTRENKO, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, RIST, Eddie MULLER, MM. BINTZ, BALLEVRE, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, JACQUOT, VAYSSETTE, GERARD, THIS, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, BOHN, Mme BOYON, MM. KOEHLER, JACOB, ADRIAN, MM. YAHIAOUI, MARET, GROSS, MATZ, BALLIE, Mme ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent MULLER, Mme SANTIN, MM. MICK, Jean-Paul MULLER, Mmes AUDIS, BOUR-MAS, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mme JOHO, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. THIERCY, M. TLEMSANI, Mme TIRONI-JOUBERT, MM. VUKOJEVIC, KLEIN, COSCARELLA

- **Absents représentés par son suppléant : 2**

M. Aloyse LAURENT, Vice-Président (Lachambre) par M. Ludovic RIST, Suppléant ;
M. Jean DELLES, Conseil Communautaire (Bistroff) par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
Mme Joséphine LEROY, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Grémng) à M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grostenquin) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président (Vahl-Ebersing) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Michel KIEFFER, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à Mme Michèle JOHO, Conseillère (St Avold) ;
Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) à Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Valferange) à M. Guy BORN, Vice-Président (Berig-Vintrange) ;
Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) à M. Salvatore COSCARELLA, Conseiller (Valmont) ;

- **Absents non excusés : 3**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Fremestroff)
M. Sébastien THISSE, Conseil Communautaire (Freybouse)
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

Point n° 11

<u>OBJET</u> : Création des régies de recettes de la CC Agglo Saint-Avold Centre Mosellan.

<u>Rapporteur</u> : M. Gaston ADIER, Vice-Président.

Par délibération en date de ce jour, point n°10, votre assemblée délibérante a homologué la clôture des régies de recettes antérieurement créées par la Communauté de Communes du Pays Naborien pour l'encaissement des recettes liées à ses compétences (Transports Urbains, Environnement et gestion du Complexe Nautique de Saint-Avold).

Vu les arrêtés préfectoraux n°2016-DCTAJ/1-099 en date du 22 décembre 2016 et n°2016-DCTAJ/1-0104 du 29 décembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes du Pays Naborien,

Vu la nécessité de constituer des régies de recettes permettant la mise en œuvre et la gestion des compétences citées précédemment,

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057245701388-20170301-CR_20170301_11-DE

Vu le décret n°97-1259 du 29 décembre 1997 précisant que la décision de création de régie de recettes et d'avances dans les Collectivités Territoriales appartient à l'Assemblée délibérante, sur avis conforme du Comptable public,

Considérant ce qui précède, il vous est proposé de donner délégation à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan ou son représentant pour tous les actes liés à la création et/ou à la modification des régies de recettes et d'avances, ceci conformément à l'article correspondant du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la nomination des régisseurs titulaires et suppléants.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : Mme TIRONI-JOUBERT et M. DREISTADT

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 mars 2017
Le Président

A.WOJCIECHOWSKI

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_12-DE

Communauté de Communes
Agglo Saint-Avold
Centre Mosellan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 1er mars 2017

- **Conseillers élus: 78** ..... **En exercice : 77** .....
- **Présents : 62**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, HOSTRENKO, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, RIST, Eddie MULLER, MM. BINTZ, BALLEVRE, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, JACQUOT, VAYSSETTE, GERARD, THIS, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, BOHN, Mme BOYON, MM. KOEHLER, JACOB, ADRIAN, MM. YAHIAOUI, MARET, GROSS, MATZ, BALLIE, Mme ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent MULLER, Mme SANTIN, MM. MICK, Jean-Paul MULLER, Mmes AUDIS, BOUR-MAS, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mme JOHO, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. THIERCY, M. TLEMSANI, Mme TIRONI-JOUBERT, MM. VUKOJEVIC, KLEIN, COSCARELLA

- **Absents représentés par son suppléant : 2**

M. Aloyse LAURENT, Vice-Président (Lachambre) par M. Ludovic RIST, Suppléant ;
M. Jean DELLES, Conseil Communautaire (Bistroff) par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
Mme Joséphine LEROY, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Grémng) à M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grostenquin) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président (Vahl-Ebersing) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Michel KIEFFER, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à Mme Michèle JOHO, Conseillère (St Avold) ;
Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) à Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Valleranqe) à M. Guy BORN, Vice-Président (Berig-Vintrange) ;
Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) à M. Salvatore COSCARELLA, Conseiller (Valmont) ;

- **Absents non excusés : 3**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Fremestroff)
M. Sébastien THISSE, Conseil Communautaire (Freybouse)
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

Point n° 12

OBJET : Assujettissement à la TVA des budgets.

Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président.

Vu les arrêtés préfectoraux n°2016-DCTAJ/1-099 en date du 22 décembre 2016 et n°2016-DCTAJ/1-0104 du 29 décembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes du Pays Naborien et du Centre Mosellan,

Vu l'article 256B du Code Général des Impôts mentionnant les activités devant être assujetties à la TVA,

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à autoriser l'assujettissement des budgets conformément au tableau présenté ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_12-DE

BUDGET	SIRET	PERIODICITE
Principal	200 067 502 000 19	Mensuelle
Centre de Frêt	200 067 502 000 27	Mensuelle
ZAC de Valmont	200 067 502 000 35	Mensuelle
ZA Fürst	200 067 502 000 76	Mensuelle
Bâtiment Relais – Centre de relations Clients	200 067 502 000 84	Mensuelle
ZI Grunhof	200 067 502 001 00	Mensuelle
Assainissement	200 067 502 000 43	Trimestrielle
SPANC	200 067 502 000 50	Trimestrielle
ZAC	200 067 502 000 68	Trimestrielle

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

S'est abstenue : Mme TIRONI-JOUBERT

Pour extrait conforme,
Saint-Avold, le 14 mars 2017
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_13-DE

Communauté de Communes
Agglo Saint-Avold
Centre Mosellan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 1er mars 2017

- **Conseillers élus: 78** ..... • **En exercice : 77** .....
- **Présents : 62**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, HOSTRENKO, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, RIST, Eddie MULLER, MM. BINTZ, BALLEVRE, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, JACQUOT, VAYSSETTE, GERARD, THIS, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, BOHN, Mme BOYON, MM. KOEHLER, JACOB, ADRIAN, MM. YAHIAOUI, MARET, GROSS, MATZ, BALLIE, Mme ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent MULLER, Mme SANTIN, MM. MICK, Jean-Paul MULLER, Mmes AUDIS, BOUR-MAS, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mme JOHO, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. THIERCY, M. TLEMSANI, Mme TIRONI-JOUBERT, MM. VUKOJEVIC, KLEIN, COSCARELLA

- **Absents représentés par son suppléant : 2**

M. Aloyse LAURENT, Vice-Président (Lachambre) par M. Ludovic RIST, Suppléant ;
M. Jean DELLES, Conseil Communautaire (Bistroff) par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
Mme Joséphine LEROY, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréming) à M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grostenquin) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président (Vahl-Ebersing) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Michel KIEFFER, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à Mme Michèle JOHO, Conseillère (St Avold) ;
Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) à Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président (Berig-Vintrange) ;
Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) à M. Salvatore COSCARELLA, Conseiller (Valmont) ;

- **Absents non excusés : 3**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Fremestroff)
M. Sébastien THISSE, Conseil Communautaire (Freybouse)
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

Point n° 13

<u>OBJET</u> : Détermination des Attributions de Compensation à verser aux communes membres.

<u>Rapporteur</u> : M. Gaston ADIER, Vice-Président.

Vu les arrêtés préfectoraux n°2016-DCTAJ/1-099 en date du 22 décembre 2016 et n°2016-DCTAJ/1-0104 du 29 décembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes du Pays Naborien et du Centre Mosellan, et notamment son article 12 relatif au régime fiscal de la nouvelle intercommunalité (Fiscalité Professionnelle Unique),

Vu le rapport fiscal présenté par le Cabinet d'Etudes « CALIA Conseils » en charge de la fusion en date du 17 janvier dernier, copie ci-jointe, et confirmé par Mme la Trésorière de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan, il est proposé au Conseil Communautaire d'homologuer les attributions de compensation à verser aux communes membres conformément au tableau ci-dessous ; étant précisé que ces montants provisoires devront être validés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en cours d'année 2017, et qu'elles feront l'objet d'une nouvelle délibération à soumettre à l'Assemblée Délibérante après avoir pris connaissance du rapport de la CLECT, ceci en vue d'homologuer les montants définitifs :

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701459-20170301-CC_20170301_13-DE

COMMUNES	Montant Annuel de l'A.C.
Altrippe	23 447
Altviller	26 064
Baronville	35 556
Berig-Vintrange	3 616
Biding	10 104
Bistroff	3 265
Boustroff	907
Brulange	7 453
Carling	347 940
Destry	36 154
Diesen	82 596
Diffembach-lès-Hellimer	20 995
Eincheville	14 899
Estroff	4 441
Folschviller	654 000
Fremestroff	2 179
Freybouse	5 874
Grening	6 505
Grostenquin	71 173
Guessling-Hémering	13 093
Harprich	1 877
Hellimer	25 341
L'Hôpital	1 485 756
Lachambre	66 336
Landroff	66 088
Laning	8 304
Lelling	3 357
Leyviller	18 869
Lixing-lès-Saint-Avold	16 792
Macheren	142 056
Maxstadt	3 242
Morhange	1 504 596
Petit-Tenquin	4 469
Porcelette	605 400
Racrange	27 059
Saint-Avold	10 531 144
Suisse	38 333
Vahl-Ebersing	18 655
Vallerange	5 577
Valmont	254 376
Viller	5 038
TOTAL à reverser	**16 202 926**

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : Mme TIRONI-JOUBERT et M. DREISTADT

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 mars 2017
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_14-DE

Communauté de Communes
Agglo Saint-Avold
Centre Mosellan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 1er mars 2017

- **Conseillers élus: 78** ..... **En exercice : 77**.....
- **Présents : 61**
  M. André WOJCIECHOWSKI, Président
  M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
  MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, HOSTRENKO, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, BORN, RIST, Eddie MULLER, BINTZ, BALLEVRE, Vice-Présidents
  MM. KONIECZNY, JACQUOT, VAYSSETTE, GERARD, THIS, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, BOHN, Mme BOYON, MM. KOEHLER, JACOB, ADRIAN, MM. YAHIAOUI, MARET, GROSS, MATZ, BALLIE, Mme ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent MULLER, Mme SANTIN, MM. MICK, Jean-Paul MULLER, Mmes AUDIS, BOUR-MAS, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mme JOHO, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. THIERCY, M. TLEMSANI, Mme TIRONI-JOUBERT, MM. VUKOJEVIC, KLEIN, COSCARELLA
- **Absents représentés par son suppléant : 2**
  M. Aloyse LAURENT, Vice-Président (Lachambre) par M. Ludovic RIST, Suppléant ;
  M. Jean DELLES, Conseil Communautaire (Bistroff) par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**
  Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
  Mme Joséphine LEROY, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Fo ;lschviller) ;
  M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) à M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)
  M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grostenquin) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président (Vahl-Ebersing) ;
  M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) ;
  Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Michel KIEFFER, Conseiller (St Avold) ;
  Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à Mme Michèle JOHO, Conseillère (St Avold) ;
  Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) à Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) ;
  Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
  M. René STEINER, Conseiller (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ;
  M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président (Berig-Vintrange) ;
  Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) à M. Salvatore COSCARELLA, Conseiller (Valmont) ;
- **Absents non excusés : 3**
  M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Fremestroff)
  M. Sébastien THISSE, Conseil Communautaire (Freybouse)
  M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)
- **Sortie en cours de séance : 1**
  M. Frédéric MULLER, Vice-Président (Valmont)

Point n° 14

OBJET : Instauration du mode de règlement TIPI sur le budget annexe SPANC.

Rapporteur : M. Pierre HOSTRENKO, Vice-Président.

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-7,

Vu la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service entre la collectivité adhérente à TIPI REGIE et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP),

Considérant que la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan utilise déjà ce dispositif pour l'encaissement de la redevance des Ordures Ménagères, et souhaite l'étendre au budget annexe SPANC,

Considérant que ce dispositif permet aux particuliers de régler leurs factures en ligne 24h/24, 7j/7 sans contrainte de temps, de déplacement ni d'envoi postal,

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701368-20170301-CC_20170301_14-DE

Considérant que ce dispositif renforce l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes liées au budget annexe SPANC, améliorant ainsi la gestion de la trésorerie de l'Intercommunalité,

Considérant que la DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement liés au gestionnaire de paiement et que la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan aura uniquement à sa charge les coûts du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le secteur public local (soit à la date de la présente délibération : 0,25 % du montant + 0,05 € par opération).

En vertu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Communautaire :

1/ d'approuver la signature de la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service entre la Collectivité adhérente à TIPI REGIE et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour le budget annexe SPANC,

2/ d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan ou son représentant à signer la convention afférente et les documents s'y rapportant.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Saint-Avold, le 14 mars 2017
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_15-DE

Communauté de Communes
Agglo Saint-Avold
Centre Mosellan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 1er mars 2017

- **Conseillers élus:** 78 ..... • **En exercice :** 77 .....
- **Présents : 62**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, HOSTRENKO, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, RIST, Eddie MULLER, MM. BINTZ, BALLEVRE, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, JACQUOT, VAYSSETTE, GERARD, THIS, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, BOHN, Mme BOYON, MM. KOEHLER, JACOB, ADRIAN, MM. YAHIAOUI, MARET, GROSS, MATZ, BALLIE, Mme ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent MULLER, Mme SANTIN, MM. MICK, Jean-Paul MULLER, Mmes AUDIS, BOUR-MAS, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mme JOHO, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. THIERCY, M. TLEMSANI, Mme TIRONI-JOUBERT, MM. VUKOJEVIC, KLEIN, COSCARELLA

- **Absents représentés par son suppléant : 2**

M. Aloyse LAURENT, Vice-Président (Lachambre) par M. Ludovic RIST, Suppléant ;
M. Jean DELLES, Conseil Communautaire (Bistroff) par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
Mme Joséphine LEROY, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) à M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grostenquin) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président (Vahl-Ebersing) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Michel KIEFFER, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à Mme Michèle JOHO, Conseillère (St Avold) ;
Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) à Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président (Berig-Vintrange) ;
Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) à M. Salvatore COSCARELLA, Conseiller (Valmont) ;

- **Absents non excusés : 3**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Fremestroff)
M. Sébastien THISSE, Conseil Communautaire (Freybouse)
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

Point n° 15

<u>OBJET</u> : Conventions relatives à l'assainissement sur le périmètre de l'ancien territoire du Centre Mosellan portant fusion des Communautés de Communes du Pays Naborien et du Centre Mosellan à compter du 1er janvier 2017.

<u>Rapporteur</u> : M. Pierre HOSTRENKO, Vice-Président.

Considérant l'article 13 de l'arrêté préfectoral n°2016-DCTAJ/1-099 en date du 22/12/2016 stipulant que l'ensemble des contrats sont exécutés dans les mêmes conditions jusqu'à leur échéance,

Considérant que la compétence facultative de l'assainissement n'est appliquée que sur l'ancien périmètre de la CC du Centre Mosellan,

Les conventions existantes indiquent les modalités de :

- facturation de la redevance assainissement aux usagers,
- reversement des recettes,
- facturation du coût de la prestation,

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_15-DE

réalisées avant la fusion par les trois syndicats des eaux présents sur l'ancien territoire de la CC du Centre Mosellan.

A savoir :

- Le *Syndicat des Eaux d'Hellimer Frémestroff* facturant l'assainissement pour les communes de : *Altrippe, Biding, Diffembach-Les-Hellimer, Erstroff, Frémestroff, Freybouse, Hellimer, Laning, Leyviller, Lixing-Les-Saint-Avold, Maxstadt, Vahl-Ebersing.*

Le montant de la facturation de la redevance assainissement est de 1,20 €HT par facture.

- Le *Syndicat des Eaux de Basse Vigneulle et Faulquemont* facturant l'assainissement pour les communes de : *Boustroff, Guessling-Hemering, Harprich, Lelling, Viller.*

Le montant de la facturation de la redevance assainissement est de 0,70 €HT par facture.

- Le *Syndicat Intercommunal des Eaux de Rodalbe et Environs* facturant l'assainissement pour les communes de : *Baronville, Bistroff, Eincheville, Grostenquin, Landroff, Racrange, Vallerange, Suisse, Morhange.*

Le montant de la facturation de la redevance assainissement est de 0,85 €HT par facture.

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à :

1/ fixer les montants des tarifs des redevances assainissement pour l'année 2017 comme suit :

Communes assainies	Communes non encore assainies
2,35 €HT/m3	0,88 €HT/m3

et les montants pour la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC) comme suit :

Raccordement pour une maison d'habitation	Raccordement pour un appartement (logements collectifs)
1 464,00 €	854,00 €

2/ déterminer les montants des tarifs pour le SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) pour l'exercice budgétaire comme suit :

REDEVANCES	**TARIFS 2017**
Contrôle de bonne exécution (contrôle de la bonne installation d'un assainissement autonome lors de sa construction)	120,00 €TTC
Contre-visite (uniquement si malfaçon sur le contrôle de bonne exécution lors d'un permis)	80,00 €TTC
Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière (pour toute demande de renseignement sur l'assainissement relatif à un acte notarié)	150,00 €TTC
Contrôle d'exécution d'une réhabilitation suite au contrôle périodique ou à la réalisation du projet à N+4 – Travaux non réalisés	350,00 €TTC
Contrôle d'exécution d'une réhabilitation suite à l'attestation vente immobilière à l'année N+1 – Travaux non réalisés	350,00 €TTC
Redevance annuelle pour le contrôle de bon fonctionnement (par an et par installation – Périodicité 4 ans)	15,00 €TTC

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_15-DE

PENALITES	TARIFS 2017
Pénalité financière pour RDV non honoré et non justifié	35,00 € TTC
Pénalité financière pour refus de visite	150,00 € TTC
Pénalité financière pour non réalisation de réhabilitation après les contrôles à N+1 ou N+4	700,00 € TTC
Pénalité financière pour non réalisation du contrôle de réalisation dans le cadre d'une construction neuve	240,00 € TTC

3/ autoriser M. le Président de l'ASTACEM ou son représentant à appliquer les conventions des trois syndicats des eaux pour la facturation de la redevance assainissement aux usagers, le reversement des recettes et la facturation de la prestation ainsi que pour tous documents utiles à cette mise en œuvre.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 mars 2017
Le Président

A.WOJCIECHOWSKI

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_16-DE

Communauté de Communes
Agglo Saint-Avold
Centre Mosellan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 1er mars 2017

- **Conseillers élus:** 78 ..... • **En exercice :** 77.....
- **Présents :** 62

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, HOSTRENKO, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, RIST, Eddie MULLER, MM. BINTZ, BALLEVRE, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, JACQUOT, VAYSSETTE, GERARD, THIS, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, BOHN, Mme BOYON, MM. KOEHLER, JACOB, ADRIAN, MM. YAHIAOUI, MARET, GROSS, MATZ, BALLIE, Mme ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent MULLER, Mme SANTIN, MM. MICK, Jean-Paul MULLER, Mmes AUDIS, BOUR-MAS, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mme JOHO, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. THIERCY, M. TLEMSANI, Mme TIRONI-JOUBERT, MM. VUKOJEVIC, KLEIN, COSCARELLA

- **Absents représentés par son suppléant : 2**

M. Aloyse LAURENT, Vice-Président (Lachambre) par M. Ludovic RIST, Suppléant ;
M. Jean DELLES, Conseil Communautaire (Bistroff) par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
Mme Joséphine LEROY, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Fo ;lschviller) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) à M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grostenquin) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président (Vahl-Ebersing) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Michel KIEFFER, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à Mme Michèle JOHO, Conseillère (St Avold) ;
Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) à Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président (Berig-Vintrange) ;
Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) à M. Salvatore COSCARELLA, Conseiller (Valmont) ;

- **Absents non excusés : 3**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Fremestroff)
M. Sébastien THISSE, Conseil Communautaire (Freybouse)
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

Point n° 16

OBJET : Création d'un emploi fonctionnel de Directeur(trice) Général(e) des Services.

Rapporteur : M. le Président

A la suite de la fusion intervenue entre les Communautés de Communes du Pays Naborien et du Centre Mosellan, devenues au 1er janvier 2017, la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan, les dispositions de l'article 114-8 de la loi NOTRe du 7 août 2015 ont stipulé que le Directeur Général des Services de l'EPCI fusionnée ayant la population la plus élevée devienne le Directeur Général des Services de l'EPCI issu de la fusion.

A ce titre et après un avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de Moselle, cette fonction est exercée par le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Pays Naborien.

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_16-DE

En vue de confirmer celui-ci dans cette fonction, Monsieur le Président de l'ASTACEM sollicite la création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan au 1er janvier 2017 et requiert :

1) L'inscription au tableau des effectifs de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan, de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des Etablissements Publics de 50 000 à 99 999 habitants, fonctionnaire au grade de Directeur Territorial, catégorie A de la Fonction Publique Territoriale et placé sous l'autorité directe de M. le Président de L'ASTACEM ;

2) l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de Moselle pour la création de cet emploi fonctionnel de Directeur Général des Services ;

3) L'octroi d'une prime de responsabilité au taux maximum en vigueur à ce jour, **15 %** du traitement de l'Indice Mensuel Brut relatif aux Emplois Administratifs de Direction, de **60** points de NBI suivant la Décret 2001-1274 - art 1er 16°I du 1er janvier 2002 et l'attribution d'une prime de Fonctions et de Résultats « **PFR** » et le cas échéant par le nouveau régime institué par le RIFSEEP.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 mars 2017
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_17-DE

Communauté de Communes
Agglo Saint-Avold
Centre Mosellan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 1er mars 2017

- **Conseillers élus: 78** ..... **En exercice : 77** .....
- **Présents : 62**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, HOSTRENKO, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, RIST, Eddie MULLER, MM. BINTZ, BALLEVRE, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, JACQUOT, VAYSSETTE, GERARD, THIS, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, BOHN, Mme BOYON, MM. KOEHLER, JACOB, ADRIAN, MM. YAHIAOUI, MARET, GROSS, MATZ, BALLIE, Mme ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent MULLER, Mme SANTIN, MM. MICK, Jean-Paul MULLER, Mmes AUDIS, BOUR-MAS, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mme JOHO, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. THIERCY, M. TLEMSANI, Mme TIRONI-JOUBERT, MM. VUKOJEVIC, KLEIN, COSCARELLA

- **Absents représentés par son suppléant : 2**

M. Aloyse LAURENT, Vice-Président (Lachambre) par M. Ludovic RIST, Suppléant ;
M. Jean DELLES, Conseil Communautaire (Bistroff) par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
Mme Joséphine LEROY, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) à M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grostenquin) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président (Vahl-Ebersing) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Michel KIEFFER, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à Mme Michèle JOHO, Conseillère (St Avold) ;
Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) à Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président (Berig-Vintrange) ;
Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) à M. Salvatore COSCARELLA, Conseiller (Valmont) ;

- **Absents non excusés : 3**

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Fremestroff)
M. Sébastien THISSE, Conseil Communautaire (Freybouse)
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

Point n° 17

<u>OBJET</u> : Création d'un emploi fonctionnel de Directeur(trice) Général(e) des Services Adjoint(e).

<u>Rapporteur</u> : M. le Président

A la suite de la fusion intervenue le 1er janvier 2017 entre la Communauté de Communes du Pays Naborien et du Centre Mosellan, du transfert de compétences et du transfert de personnel au sein du nouvel EPCI dénommé par les arrêtés préfectoraux n°2016-DCTAJ/1-099 du 22 décembre 2016 et n°2016-DCTAJ/1-104 du 29 décembre 2016 Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan « ASTACEM », il est nécessaire de créer un second poste fonctionnel afin :

- d'assurer avec le Directeur Général des Services en fonction la gestion et la coordination de l'ensemble des services de l'intercommunalité ;

- d'optimiser toutes les ressources matérielles et humaines dans un projet d'action étendu sur un territoire de 41 communes.

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-GC_20170301_17-DE

Monsieur le Président de l'ASTACEM sollicite la création de l'emploi fonctionnel de Directeur(trice) Général(e) des Services Adjoint(e) de la Communauté de Communes Agglo Saint Avold Centre Mosellan au 1er janvier 2017 et requiert :

1) l'inscription au tableau des effectifs de la Communauté de Communes Agglo Saint Avold Centre Mosellan, de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Adjoint des Etablissements Publics de 50 000 à 99 999 habitants, fonctionnaire au grade d'Attaché Territorial, catégorie A de la Fonction Publique Territoriale et placé sous la hiérarchie de M. le Directeur Général, placé lui-même sous l'autorité de M. le Président de l'ASTACEM ;

2) l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de Moselle pour la création de cet emploi fonctionnel de Directeur(trice) Général(e) des Services Adjoint(e) ;

3) la constitution des crédits nécessaires au Budget Primitif 2017 de la Communauté Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan et aux exercices budgétaires suivants.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 mars 2017
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_18-DE

Communauté de Communes
Agglo Saint-Avold
Centre Mosellan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 1er mars 2017

- **Conseillers élus : 78** ..... • **En exercice : 77** .....
- **Présents : 63**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, HOSTRENKO, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, RIST, Eddie MULLER, MM. BINTZ, BALLEVRE, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, JACQUOT, VAYSSETTE, GERARD, THIS, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, BOHN, Mme BOYON, MM. KOEHLER, FILLIUNG, JACOB, MM. ADRIAN, YAHIAOUI, MARET, GROSS, MATZ, BALLIE, Mme ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, M. Vincent MULLER, Mme SANTIN, MM. MICK, Jean-Paul MULLER, Mmes AUDIS, BOUR-MAS, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mme JOHO, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. THIERCY, M. TLEMSANI, Mme TIRONI-JOUBERT, MM. VUKOJEVIC, KLEIN, COSCARELLA

- **Absents représentés par son suppléant : 2**

M. Aloyse LAURENT, Vice-Président (Lachambre) par M. Ludovic RIST, Suppléant ;
M. Jean DELLES, Conseil Communautaire (Bistroff) par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
Mme Joséphine LEROY, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) à M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grostenquin) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président (Vahl-Ebersing) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Michel KIEFFER, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à Mme Michèle JOHO, Conseillère (St Avold) ;
Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) à Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président (Berig-Vintrange) ;
Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) à M. Salvatore COSCARELLA, Conseiller (Valmont) ;

- **Absents non excusés : 2**

M. Sébastien THISSE, Conseil Communautaire (Freybouse)
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

Point n° 18

<u>OBJET</u> : Tableau des effectifs du Personnel Intercommunal.

<u>Rapporteur</u> : M. Claude BITTE, Vice-Président

A la suite de la fusion du 1er janvier 2017 entre la Communauté de Communes du Pays Naborien et du Centre Mosellan, l'ensemble du personnel transféré et exerçant la totalité de leurs fonctions au sein de la nouvelle entité issue de la fusion relève automatiquement du nouvel EPCI dans les conditions de statut et d'emploi initiales mais en tenant compte de l'application du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) qui modifie la grille indiciaire des catégories A, B et C.

Les demandes de promotion de grade relevant des filières administratives, techniques sportives et policières seront soumises aux mêmes conditions qu'avant la fusion.

M. le Président de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan demande à son Conseil Communautaire d'approuver le tableau des effectifs comme suit :

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
5701388-201 _18-DE

EMPLOI FONCTIONNEL	NOMBRE D'EMPLOIS	
	Pourvus	Disponibles
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		
Directeur Général des Services	1	Néant
Directeur Général des Services Adjoint	Néant	1
Collaborateur de Cabinet	Néant	1

GRADES – CADRE D'EMPLOI - DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL	NOMBRE D'EMPLOIS	
	Pourvus	Disponibles
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		
Directeur Territorial à temps complet	1	Néant
Attaché Territorial à temps complet	4	Néant
Rédacteur Territorial Principal 2eme classe NES1 à temps complet	1	Néant
Rédacteur Territorial NES2 à temps complet	1	Néant
Adjoint Administratif de 1ère classe C3 à temps non complet	1	Néant
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe C2 à temps complet	7	Néant
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe C2 à temps non complet	4	Néant
Adjoint Administratif C1 à temps complet	17	2
Adjoint Administratif C1 à temps non complet	1	Néant

GRADES – CADRE D'EMPLOI - DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL	NOMBRE D'EMPLOIS	
	Pourvus	Disponibles
FILIÈRE TECHNIQUE		
Ingénieur à temps complet	1	Néant
Technicien Principal 2eme classe NES2 à temps complet	3	Néant
Technicien Territorial NES1 à temps complet	1	Néant
Agent de Maîtrise principal à temps non complet	1	Néant
Agent de Maîtrise à temps complet	1	Néant
Adjoint Technique Principal de 2ème classe C2 à temps complet	2	Néant
Adjoint technique 2ème classe C1 à temps complet	28	2

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_16-DE

GRADES – CADRE D'EMPLOI - DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL	NOMBRE D'EMPLOIS	
	Pourvus	Disponibles
FILIERE SPORTIVE		
Educateur des APS Principal 1ère classe NES 2 à temps complet	3	Néant
Educateur des APS NES 1 à temps complet * *Grade soumis à l'obtention du concours des ETAPS (1 contrat NT renouvelé pour une durée maximale de 12 mois dans l'attente de son inscription sur la liste des candidats admis au prochain concours)	4	Néant
Educateur des APS NES1 à temps non complet	1	Néant

GRADES – CADRE D'EMPLOI - DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL	NOMBRE D'EMPLOIS	
	Pourvus	Disponibles
FILIERE SECURITE/POLICE		
Brigadier C2	1	1

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

S'est abstenue : Mme TIRONI-JOUBERT

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 mars 2017
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_19-DE

Communauté de Communes
Agglo Saint-Avold
Centre Mosellan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 1er mars 2017

- **Conseillers élus:** 78 ..... • **En exercice :** 77.....
- **Présents : 63**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, HOSTRENKO, ADIER, SCHAFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, RIST, Eddie MULLER, MM. BINTZ, BALLEVRE, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, JACQUOT, VAYSSETTE, GERARD, THIS, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, BOHN, Mme BOYON, MM. KOEHLER, FILLIUNG, JACOB, MM. ADRIAN, YAHIAOUI, MARET, GROSS, MATZ, BALLIE, Mme ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, M. Vincent MULLER, Mme SANTIN, MM. MICK, Jean-Paul MULLER, Mmes AUDIS, BOUR-MAS, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mme JOHO, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. THIERCY, M. TLEMSANI, Mme TIRONI-JOUBERT, MM. VUKOJEVIC, KLEIN, COSCARELLA

- **Absents représentés par son suppléant : 2**

M. Aloyse LAURENT, Vice-Président (Lachambre) par M. Ludovic RIST, Suppléant ;
M. Jean DELLES, Conseil Communautaire (Bistroff) par M. Emmanuel GERARD, Suppléant .

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
Mme Joséphine LEROY, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréming) à M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grostenquin) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président (Vahl-Ebersing) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Michel KIEFFER, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à Mme Michèle JOHO, Conseillère (St Avold) ;
Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) à Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Valleranga) à M. Guy BORN, Vice-Président (Berig-Vintrange) ;
Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) à M. Salvatore COSCARELLA, Conseiller (Valmont)

- **Absents non excusés : 2**

M. Sébastien THISSE, Conseil Communautaire (Freybouse)
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

Point n° 19

OBJET : Création d'une Amicale du Personnel Intercommunal de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan.

Rapporteur : M. Gilbert WEBER, Vice-Président

Sous l'égide de la Communauté de Communes du Pays Naborien, le Conseil Communautaire avait autorisé la création d'une Amicale du Personnel Intercommunal, sous la forme d'une association du régime Alsace-Moselle, qui était réservé :

- aux membres du personnel intercommunal ayant un contrat de travail de plus d'un an ;
- et aux agents des communes de moins de 1 000 habitants adhérentes à l'EPCI, dépourvus d'une Amicale avec un contrat de travail de plus d'un an.

A la suite de la fusion intervenue à la date du 1er janvier 2017 entre les Communautés de Communes du Pays Naborien et du Centre Mosellan, M. le Président de l'Amicale du Personnel Intercommunal a sollicité M. le Président de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan pour autoriser la continuité de cette Amicale du Personnel Intercommunal qui sera appelé en cas d'accord du Conseil Communautaire à tenir une Assemblée Générale Extraordinaire destinée à modifier ses statuts.

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_19-DE

L'Amicale du Personnel Intercommunal sollicitera ultérieurement une subvention auprès du Conseil Communautaire, à hauteur de 1% de la masse salariale du Personnel en vue de pouvoir financer les actions sociales de la collectivité (attribution de chèque-vacances, médailles du travail, départs en retraite ...) et renforcer la cohésion de l'ensemble du personnel par diverses manifestations n'ayant aucun caractère politique ou confessionnel (séjours, fête du Personnel Intercommunal).

L'Amicale du Personnel issue de cette fusion serait également réservée :

- aux membres du personnel intercommunal, avec un contrat de travail supérieur à une année ;
- et aux membres des communes adhérentes à l'EPCI de moins de 1 000 habitants, dépourvues d'une Amicale, avec un contrat de travail supérieur à un an.

A noter que pour le personnel extérieur à l'intercommunalité, l'attribution de chèques-vacances n'est consentie aux agents que dans l'hypothèse où la commune et non la Communauté de Communes procède à la participation financière conséquente décidée par le Comité de l'Amicale.

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à :

1/ autoriser la création d'une Amicale du Personnel Intercommunal de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan ;

2/ constituer la subvention correspondante au Budget Primitif 2017 ;

3/ habiliter M. le Président de l'ASTACEM ou son représentant à l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : MM. VAYSSETTE, YAHIAOUI

Pour extrait conforme,
Saint-Avold, le 14 mars 2017
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_20-DE

Communauté de Communes
Agglo Saint-Avold
Centre Mosellan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 1er mars 2017

- **Conseillers élus: 78** ..... **• En exercice : 77** .....
- **Présents : 63**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, HOSTRENKO, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, RIST, Eddie MULLER, MM. BINTZ, BALLEVRE, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, JACQUOT, VAYSSETTE, GERARD, THIS, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, BOHN, Mme BOYON, MM. KOEHLER, FILLIUNG, JACOB, MM. ADRIAN, YAHIAOUI, MARET, GROSS, MATZ, BALLIE, Mme ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, M. Vincent MULLER, Mme SANTIN, MM. MICK, Jean-Paul MULLER, Mmes AUDIS, BOUR-MAS, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mme JOHO, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. THIERCY, M. TLEMSANI, Mme TIRONI-JOUBERT, MM. VUKOJEVIC, KLEIN, COSCARELLA

- **Absents représentés par son suppléant : 2**

M. Aloyse LAURENT, Vice-Président (Lachambre) par M. Ludovic RIST, Suppléant ,
M. Jean DELLES, Conseil Communautaire (Bistroff) par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ,

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ,
Mme Joséphine LEROY, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) ,
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) à M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grostenquin) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président (Vahl-Ebersing) ,
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) ,
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Michel KIEFFER, Conseiller (St Avold) ,
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à Mme Michèle JOHO, Conseillère (St Avold) ,
Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) à Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) ,
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ,
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ,
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président (Berig-Vintrange) ,
Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) à M. Salvatore COSCARELLA, Conseiller (Valmont) ,

- **Absents non excusés : 2**

M. Sébastien THISSE, Conseil Communautaire (Freybouse)
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

Point n° 20

<u>OBJET</u> : Motion relative à la participation financière en faveur des usagers de l'Autoroute A4.

<u>Rapporteur</u> : M. le Président

A la suite de la motion adoptée par le Conseil Communautaire en séance du 15 décembre 2015, point n°25, portant sur la gratuité de l'autoroute A4 sur l'axe Saint-Avold/Metz en faveur des habitants de Moselle-Est, M. le Président de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan a été saisi par de nombreux usagers de notre territoire sur le nouveau mode de contribution financière défini dans le cadre du transfert de compétence par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la république (Loi NOTRe) du 7 août 2015.

En effet, depuis le 1er janvier 2017, c'est la Région Grand Est qui est désormais le Chef de file de la Mobilité.

Et, le Département de Moselle, au titre de la participation au financement des abonnements des usagers mosellans de l'autoroute A4, a arrêté cette participation à hauteur de 20% à compter de cette date, au lieu d'une contribution financière de 30% en complément de la SANEF, ce qui équivalait à une aide financière à hauteur de 50%.

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701368-20170301-CC_20170301_20-DE

Afin de ne pas léser financièrement l'ensemble des usagers de Moselle-Est, et notamment les 4600 travailleurs mosellans abonnés à ce dispositif,

Le Conseil Communautaire sollicite :

- Le maintien de la participation financière à hauteur de 50% pour l'utilisation du péage de l'autoroute A4 par les usagers de Moselle-Est selon un nouveau mode de répartition à convenir entre le Département de Moselle, la Région Grand Est et la SANEF.

La délibération est approuvée à la majorité par les Conseillers Communautaires.

S'est abstenu : M. VAYSSETTE

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 mars 2017
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_21-DE

Communauté de Communes
Agglo Saint-Avold
Centre Mosellan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 1er mars 2017

- **Conseillers élus: 78** ..... • **En exercice : 77** .....
- **Présents : 63**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, HOSTRENKO, ADIER, SCHAFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, RIST, Eddie MULLER, MM. BINTZ, BALLEVRE, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, JACQUOT, VAYSSETTE, GERARD, THIS, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, BOHN, Mme BOYON, MM. KOEHLER, FILLIUNG, JACOB, MM. ADRIAN, YAHIAOUI, MARET, GROSS, MATZ, BALLIE, Mme ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, M. Vincent MULLER, Mme SANTIN, MM. MICK, Jean-Paul MULLER, Mmes AUDIS, BOUR-MAS, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mme JOHO, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. THIERCY, M. TLEMSANI, Mme TIRONI-JOUBERT, MM. VUKOJEVIC, KLEIN, COSCARELLA

- **Absents représentés par son suppléant : 2**

M. Aloyse LAURENT, Vice-Président (Lachambre) par M. Ludovic RIST, Suppléant ;
M. Jean DELLES, Conseil Communautaire (Bistroff) par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
Mme Joséphine LEROY, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Fo ;tschviller) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) à M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin)
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grostenquin) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président (Vahl-Ebersing) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Michel KIEFFER, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à Mme Michèle JOHO, Conseillère (St Avold) ;
Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) à Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président (Berig-Vintrange) ;
Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) à M. Salvatore COSCARELLA, Conseiller (Valmont) ;

- **Absents non excusés : 2**

M. Sébastien THISSE, Conseil Communautaire (Freybouse)
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

Point n° 21

<u>OBJET</u> : Mise en conformité du système d'assainissement des eaux pluviales des ZA Claire Forêt et ZI Lavoisier – Mission d'assistance technique.

<u>Rapporteur</u> : M. Claude BITTE, Vice-Président

La Ville de Morhange a initié des démarches pour la mise en conformité du système d'assainissement des eaux pluviales dans la Zone Industrielle Lavoisier et le Pôle d'activités de la Claire Forêt.

Il a d'ores et déjà été préconisé en terme quantitatif de mettre en place des bassins de rétention permettant de réguler le débit des eaux pluviales, et en terme qualitatif de mettre en place des séparateurs à hydrocarbures au niveau des exutoires des industriels.

Suite à une réunion récente avec les services de l'Etat sous la présidence de Mme le Sous-Préfet, ce dossier relève désormais d'une compétence économique avec un enjeu non négligeable sur les emplois des industriels installés sur ces zones d'activités et notamment avec la société REHAU.

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_21-DE

Aussi, afin de mener à bien ce projet et pérenniser les emplois, M. le Président de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan propose au Conseil Communautaire :

1/ de missionner un assistant administratif et technique au maître d'ouvrage pour le suivi de ce dossier, jusqu'au démarrage des travaux, étant précisé que le coût de ladite mission ne devra pas dépasser le montant HT de 10 000 € ;

2/ autoriser M. le Président de la Communauté de Communes ou son représentant à comparaître à la signature de tout document utile à cette mission et lui donner tous pouvoirs à cet effet,

3/ préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2017.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : MM. MARET, FILLIUNG, DREISTADT

Ont voté contre : MM. LANG, YAHIAOUI, GERARD, VAYSSETTE, Mme TIRONI-JOUBERT

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 mars 2017
Le Président

A.WOJCIECHOWSKI

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_01-DE

Communauté de Communes
Agglo Saint-Avold
Centre Mosellan

DG/HB
HUGUES BONNEFOIS

REGLEMENT INTERIEUR

DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AGGLO SAINT-AVOLD CENTRE MOSELLAN

MANDATURE 2017-2020

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_01-DE

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AGGLO SAINT-AVOLD CENTRE MOSELLAN

SOMMAIRE

Chapitre I : TRAVAUX PREPARATOIRES — **pages**

Article 1 : Périodicité des séances — 5

2 : Convocations — 5

3 : Ordre du Jour — 5

4 : Accès aux dossiers préparatoires et aux projets de contrat et de marché — 6

5 : Questions orales — 6

6 ; Demande d'informations — 7

7 : Accès aux fichiers informatiques — 7

Chapitre II : LE BUREAU

8 : Composition — 7

9 : Fonctionnement — 8

Chapitre III : LES COMMISSIONS

Article 10 : Commissions de la Communauté de Communes — 8

11 : Fonctionnement des Commissions — 9

12 : Commission d'Appel d'Offres — 10

13 : Comités Consultatifs — 10

14 : Désignation des délégués dans les organismes extérieurs — 10

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_01-DE

Chapitre IV : TENUE DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AGGLO SAINT-AVOLD CENTRE MOSELLAN

Article 15 : Présidence 11

16 : Quorum 11

17 : Pouvoirs 12

18 : Régime des Suppléants 12

19: Présence 12

20 : Secrétariat de séance 12

21 : Accès et tenue du public 13

22 : Séance à huis clos 13

23 : Police de l'assemblée 13

24 : Enregistrement des débats par la presse 14

25 : Fonctionnaires de la Communauté de Communes 14

26 : Participation de personnes qualifiées 14

Chapitre V : ORGANISATION DES DEBATS ET LE VOTE DES DELIBERATIONS

Article 27 : Déroulement de la séance 14

28 : Débats ordinaires 15

29 : Vote du Budget 15

30 : Suspension de séance 16

31 : Amendements 16

32 : Clôture de toute discussion - ajournement 16

33 : Votes des délibérations 16

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_01-DE

Chapitre VI : COMPTE RENDU DES DEBATS ET DES DELIBERATIONS

Article 34 : Délibérations 17

Article 35 : Compte –Rendu/ Procès-Verbaux 18

Chapitre VII : LES DROITS DES ELUS

Article 36 : Droit à la formation des Conseillers Communautaires 18

37 : Bulletin d'information générale 18

38 : Mise à disposition de locaux aux conseillers Communautaires n'appartenant pas à la majorité intercommunale 19

39 : Retrait d'une délégation à un Vice-président 19

Chapitre VIII : DISPOSITIONS DIVERSES

40 : Modification du règlement intérieur 19

44 : Application du règlement intérieur 19

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701691-20170301-CC_20170301_01-DE

La dénomination « ASTACEM » s'appliquera pour définir la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan.

Chapitre I

LES TRAVAUX PREPARATOIRES

Article 1 - PERIODICITE DES SEANCES

Le Conseil Communautaire, composé de 78 Conseillers Communautaires, est convoqué aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins une fois par trimestre.

Le Président peut réunir le Conseil Communautaire chaque fois qu'il le juge utile. Il est tenu de le convoquer chaque fois qu'il en est requis par une demande écrite indiquant les motifs et le but de la convocation et signée par un tiers au moins des membres du Conseil Communautaire.

Article 2 - CONVOCATIONS

Toute convocation est faite par le Président. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est adressée soit par écrit au domicile de chaque Conseiller Communautaire en exercice, soit par voie dématérialisée. Elle précise la date, l'heure et le lieu de la réunion.

Une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan. Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut être consulté à la Direction Générale de l'EPCI par tout Conseiller Communautaire, sur demande préalable adressée à M. le Président de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan.

Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs, étant précisé que chaque membre devra être informé en temps utile de la date de la séance.

En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Président sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

Le Président en rend compte dès l'ouverture de la séance au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion pour tout ou partie à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

La convocation est affichée au siège administratif du Conseil Communautaire et communiquée à la presse locale en vue de sa publication.

Article 3 - ORDRE DU JOUR

Le Président fixe l'ordre du jour qui est mentionné sur la convocation.

Les affaires inscrites à l'ordre du jour sont préalablement soumises pour instruction aux

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170304-CC_20170301_01-DE

commissions compétentes, sauf décision contraire du Président, motivée notamment par l'urgence.

Dans le cas où la séance se tient sur demande des membres du Conseil Communautaire, conformément aux dispositions de l'article 1, M. le Président est tenu de mettre à l'ordre du jour les affaires qui font l'objet de la demande.

Article 4 - ACCES AUX DOSSIERS PREPARATOIRES ET AUX PROJETS DE CONTRATS ET DE MARCHES

Tout membre du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires du Conseil Communautaire qui font l'objet d'une délibération.

Durant les cinq jours précédant la séance, les membres du Conseil Communautaire peuvent consulter les dossiers préparatoires sur place, au siège de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan et aux heures ouvrables du secrétariat de la Direction Générale, sur demande préalable à adresser à Monsieur le Président de la Communauté Agglo Saint-Avold Centre Mosellan qui en fixe les modalités.

Dans tous les cas, ces dossiers seront tenus en séance à la disposition des membres de l'assemblée.

Les informations ainsi mises à leur disposition, de même que la note explicative accompagnant la convocation, sont à considérer comme confidentielles jusqu'à leur publication, après approbation par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan.

Article 5 - QUESTIONS ORALES

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan ont le droit d'exposer en séance du Conseil Communautaire des questions orales ayant trait aux affaires intercommunales.

Le Président ou le Vice-président compétent répond aux questions posées oralement par les membres du Conseil Communautaire :

- à la fin de chaque séance du Conseil Communautaire
- dans le cadre du point divers.

Le nombre de ces questions peut être limité par M. le Président, afin de ne pas alourdir l'ordre du jour, les questions posées ne donnent pas lieu à débat.

Pour permettre au Président de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan de préparer sa réponse dans de bonnes conditions, le texte de la question devra lui être adressé 3 jours au moins avant une séance du Conseil Communautaire, et à déposer à la Direction Générale de l'EPCI, moyennant un accusé de réception, faute de quoi le Président aura la faculté de la renvoyer à la séance ultérieure.

La question doit être sommairement rédigée et se limiter aux éléments strictement indispensables à sa compréhension, sans imputation personnelle.

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_01-DE

Article 6 - DEMANDE D'INFORMATIONS

Les demandes d'informations liées aux dossiers examinés par le Conseil Communautaire ou à l'activité des services intercommunaux, devront s'effectuer conformément aux dispositions de la loi du 17 Juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs, du 3 Janvier 1979 sur les archives et celle du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle des Procès-Verbaux du Conseil Communautaire, des budgets et des comptes de la Communauté et des arrêtés intercommunaux, en adressant au préalable une demande écrite au Président de l'EPCI.

Article 7 - ACCES AUX FICHIERS INFORMATIQUES

La communication des documents numérisés et des fichiers informatiques sera soumise aux dispositions de la loi du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par celles de la loi du 12 Avril 2000.

Chapitre II

LE BUREAU

Article 8 - COMPOSITION

Conformément aux dispositions de la délibération du Conseil Communautaire séance du 14 janvier 2017, point n°3, le Bureau de ladite Communauté est composé comme suit :

M. Gaston ADIER
M. Jean-Jacques BALLEVRE
M. Robert BINTZ
M. Claude BITTE
M. Guy BORN
M. Salvatore COSCARELLA
M. Antoine FRANKE
M. Pierre HOSTRENKO
M. Jacques IDOUX
M. Bernard JACQUOT
M. Sébastien LANG
M. Aloyse LAURENT
M. Eddie MULLER
M. Frédéric MULLER
M. Gabriel MULLER
M. Claude SCHÄFER
M. Patrick SEICHEPINE
M. Gabriel WALKOWIAK
M. Gilbert WEBER
M. André WOJCIECHOWSKI
M. Romuald YAHIAOUI

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245700038-20170301-DC-20170301_01-DE

Le Président peut réunir les membres du Bureau aussi souvent que les affaires l'exigent.

Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

Article 9 - FONCTIONNEMENT

Le Bureau pourra recevoir toute délégation du Conseil Communautaire, sauf dans les matières visées aux points 1 à 7 de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sont donc exclues toute possibilité de délégation :

1. Le vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2. L'approbation du Compte Administratif ;

3. Les dispositions à caractère budgétaire prises par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à la suite d'une Mise en Demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;

4. Les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement ou de durée de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan;

5. L'adhésion de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan à un Etablissement Public ;

6. La délégation de la gestion d'un service public ;

7. Les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Chapitre III

LES COMMISSIONS

ARTICLE 10 - COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AGGLO SAINT-AVOLD CENTRE MOSELLAN

Pour l'étude des affaires qui lui sont soumises ainsi que pour la préparation des décisions qui lui incombent et des actions à entreprendre, le Conseil Communautaire institue un certain nombre de commissions permanentes représentées par les Conseillers Communautaires qui devront être habilités par le Conseil Communautaire.

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_01-DE

La composition des différentes commissions doit permettre l'expression pluraliste des membres du Conseil Communautaire.

A l'occasion de l'examen d'un point particulier et à l'initiative du Président, le Conseil Communautaire peut décider la création d'une commission spéciale. Elle est dissoute de plein droit au terme de l'étude de la question qui lui était confiée.

Les membres des commissions communautaires sont homologués par le Conseil Communautaire au scrutin secret.

Article 11 - FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS

Les commissions sont convoquées par le Président qui les préside. Le Bureau peut déléguer à cet effet un Vice-président en cas d'absence ou d'empêchement.

Le Président convoque les commissions soit de sa propre initiative, soit à la demande du Président de la commission intéressée.

Une copie des convocations des différentes commissions seront adressées à chaque membre du Bureau.

Sauf urgence, les convocations seront adressées aux membres cinq jours francs avant la séance à l'adresse indiquée par le Conseiller Communautaire.

Les commissions permanentes et spéciales instruisent les affaires qui leur sont soumises et en particulier les rapports relatifs aux projets de délibérations intéressant leur secteur d'activités.

Les commissions peuvent entendre, en tant que de besoin, des personnalités qualifiées et inviter le cas échéant, des conseillers municipaux des communes membres de l'EPCI en raison de leur compétence portant sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Les commissions n'ont pas pouvoir de décision et émettent leur avis à la majorité des membres présents.

Les séances des commissions permanentes et spéciales ne sont pas publiques.

Chaque membre est tenu à l'obligation de secret et de réserve.

Le Président et les Vice-Présidents du Conseil Communautaire sont membres de droit de l'ensemble des commissions communautaires, avec voix délibérative, à l'instar de tout membre de la commission communautaire..

Le secrétariat est assuré par des fonctionnaires de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan.

Le compte-rendu des commissions rédigé dans les meilleurs délais (sous cinq jours), doit être soumis au visa du Président de la Commission puis adressé au Président de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan, pour décision, sous couvert du Directeur Général de l'Etablissement Public.

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_01-DE

Puis, le compte-rendu dûment revêtu des signatures des comparants est diffusé au Président, aux membres de la Commission concernée, aux membres du Bureau, au Directeur Général de l'Etablissement Public et mis à la disposition des Conseillers Communautaires de la Communauté de Communes du Pays Naborien à la Direction Générale de l'EPCI.

Au début de chaque séance de commission, le Président de la commission rendra compte succinctement de la suite réservée aux propositions formulées lors de la réunion précédente.

Article 12 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La Commission d'Appel d'Offres est constituée par le Président de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan, Président ou son Représentant, et par cinq membres du Conseil Communautaire élus par ce dernier à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de cinq suppléants.

Le fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres est régi par les dispositions du Code des Marchés Publics.

Article 13 – COMITES CONSULTATIFS

Le Conseil Communautaire peut délibérer sur la création de comités consultatifs ayant trait sur tout problème d'intérêt communautaire concernant le territoire de l'EPCI et pouvant comprendre des personnes n'appartenant pas au Conseil Communautaire. Il en fixe la composition sur proposition du Président.

Chaque Comité est présidé par le Président ou son représentant.

Article 14 – DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Le Conseil Communautaire procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs, dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et des textes régissant ces organismes.

La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Par ailleurs, quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du Président, il est procédé à une nouvelle élection des Vice-présidents, ainsi que des délégués du conseil au sein d'organismes extérieurs. A cette occasion, les délégués en poste peuvent être soit reconduits expressément dans leur fonction, soit remplacés.

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_01-DE

Chapitre IV

TENUE DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AGGLO SAINT-AVOLD CENTRE MOSELLAN

Article 15 – PRESIDENCE

Le Président, ou à défaut un Vice-Président pris dans l'ordre de tableau, préside le Conseil Communautaire.

Toutefois la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président, celle-ci est présidée par le membre le plus âgé du Conseil Communautaire.

Pour toute élection du Président ou des Vice-présidents, les membres du Conseil Communautaire sont convoqués dans les formes et délais prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales. La convocation contient mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé.

Dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le Conseil Communautaire sera présidé par le 1er Vice-président, à défaut, dans l'ordre des Vice-présidents. Pour ce point, le Président et les ordonnateurs peuvent assister à la discussion, mais ils doivent se retirer au moment du vote.

Le Président vérifie le quorum et la validité des pouvoirs, ouvre les séances, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à la question, met aux voix les propositions et les délibérations, dépouille les scrutins, juge conjointement avec le secrétaire les épreuves des votes, en proclame les résultats. Il prononce l'interruption des débats ainsi que la clôture des séances.

Article 16 - QUORUM

Le Conseil Communautaire ne peut délibérer que lorsque la majorité des membres en exercice assistent à la séance.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles du Code Général des Collectivités Territoriales, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil Communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Le quorum est assuré par la présence de la majorité des membres du Conseil Communautaire en exercice.

Les membres absents qui ont donné procuration aux membres présents à la séance ne comptent pas pour le calcul des membres présents.

Le quorum doit être atteint lors de l'ouverture de chaque séance.

Il appartient au Président de contrôler l'existence du quorum au moment de la mise en discussion de chaque affaire inscrite à l'ordre du jour.

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_01-DE

Article 17 - POUVOIRS

Un membre du Conseil Communautaire, empêché d'assister à une séance, peut se faire remplacer par son suppléant (dans le cas des communes ne disposant que d'un représentant au Conseil Communautaire), ou, si celui-ci n'est pas disponible, donner à un membre élu au Conseil Communautaire, pouvoir écrit de voter en son nom.

Un même membre ne peut être porteur que d'un seul mandat. Le mandat est toujours révocable. Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.

Les pouvoirs sont remis au Président en début de séance ou doivent lui parvenir par écrit 48h avant le jour de la séance.

La procuration doit prendre la forme d'un pouvoir écrit et comporter une date, le nom et la signature du mandant ainsi que le nom du mandataire, sans rature.

Dans le cas où plusieurs procurations seraient présentées, émanant d'un même membre absent, la dernière en date est seule valable ; si la postériorité ne peut être établie, les différentes procurations s'annulent.

Si un membre présent est porteur de plusieurs procurations, c'est la première en date qui est seule valable ; si l'antériorité ne peut être établie, les différentes procurations s'annulent.

Article 18 – REGIME DES SUPPLEANTS

En vertu des dispositions de l'article 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi du 17 mai 2013, pour les communes qui ne disposent que d'un conseiller communautaire, le suppléant désigné est appelé à le remplacer avec voix délibérative aux réunions du Conseil Communautaire, en cas d'absence du conseiller titulaire dès lors que ce dernier en ait avisé le Président de la Communauté de Communes.

Le suppléant est destinataire des convocations adressées par le Président aux réunions du Conseil avec les documents annexés éventuels.

Article 19 - PRESENCE

La présence ou l'absence des membres du Conseil Communautaire est mentionnée sur un état dressé par le secrétariat.

Tout membre du Conseil Communautaire, en vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, empêché d'assister à une séance doit en informer le Président, au moins deux jours (48h) avant la séance. Il sera fait mention au procès-verbal des membres présents dès l'ouverture de la séance et de ceux qui seront arrivés en retard ou qui auront quitté la salle avant la fin de la séance.

Tout Conseiller Communautaire, qui sans excuse suffisante, a manqué trois séances successives du Conseil, ou qui a troublé l'ordre à plusieurs reprises sans tenir compte des avertissements du Président, peut, par décision de l'assemblée, être exclu du Conseil Communautaire pour un temps déterminé ou pour toute la durée de son mandat.

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_01-DE

Tout membre du Conseil Communautaire, qui, sans excuse, a manqué cinq séances consécutives cesse d'être membre du Conseil Communautaire. Le fait qu'un membre a manqué sans excuse cinq séances consécutives est constaté par une mention sur le registre destiné à recevoir les procès-verbaux du Conseil Communautaire.

Les oppositions contre la décision du Conseil Communautaire, ainsi que contre la constatation qu'un membre qui a manqué cinq séances, n'étant pas excusé, sont jugées par la voie de la procédure contentieuse administrative.

Les oppositions ne peuvent être formées que par les Conseillers Communautaires directement intéressés.

Elles sont présentées au Tribunal Administratif de STRASBOURG qui statue. La décision est définitive.

Article 20 - SECRETARIAT DE SEANCE

Lors de sa première séance, le Conseil Communautaire désigne son secrétaire parmi ses membres. En cas d'absence de ce secrétaire, les fonctions en seront assurées par le plus jeune des membres présents.

Le secrétaire de séance assiste le Président pour la vérification du quorum et la validité des pouvoirs, la constatation des votes et le dépouillement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal.

Article 21 - ACCES ET TENUE DU PUBLIC

Les séances des Conseils Communautaires sont publiques.

Durant toute la séance, le public présent doit se tenir assis - dans la limite des places disponibles qui lui sont réservées- et garder le silence : toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites.

Article 22 - SEANCE A HUIS CLOS

Sur la demande de trois membres ou du Président, le Conseil Communautaire peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

La décision de tenir une séance à huis clos est prise par un vote public du Conseil Communautaire. S'il est décidé que le Conseil Communautaire se réunit à huis clos, le public ainsi que les représentants de la presse ne sont donc pas admis et doivent sortir de la salle des délibérations.

Article 23 - POLICE DE L'ASSEMBLEE

Le Président a seul la police de l'assemblée ou celui qui le remplace. Il fait observer le présent règlement.

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057245701388-20170301-CC_20170301_01-DE

Le Président peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre. En cas de crime ou de délit (propos injurieux ou diffamatoires), le Président en dresse Procès-verbal et en saisit immédiatement le Procureur de la République.

Article 24 - ENREGISTREMENT DES DEBATS PAR LA PRESSE

Un emplacement spécial est réservé aux représentants de la presse.

Sans préjudice des pouvoirs de police que le Président tient de l'article ci-dessus, les séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle (radio, télévision). Ces retransmissions peuvent être en direct ou différé, sans toutefois être de nature à perturber le bon déroulement de la séance.

Article 25 – FONCTIONNAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NABORIEN

Les fonctionnaires de la Communauté de Communes du Pays Naborien assistent en tant que de besoin aux séances du Conseil Communautaire.

Ils ne prennent la parole que sur invitation expresse du Président et restent tenus à l'obligation de réserve telle qu'elle est définie dans le cadre du Statut de la Fonction Publique.

Article 26 – PARTICIPATION DE PERSONNES QUALIFIEES

Le Président peut inviter à la séance du Conseil Communautaire ou des commissions communautaires toute personne qualifiée appelée à présenter un dossier ou des éléments soumis à l'appréciation des membres du Conseil Communautaire ou de la Commission compétente.

Chapitre V

ORGANISATION DES DEBATS ET LE VOTE DES DELIBERATIONS

Article 27 – DEROULEMENT DE LA SEANCE

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des Conseillers et constate le quorum, proclame la validité de la séance si ce dernier est atteint, cite les absents excusés et les procurations de vote données.

Il fait approuver le Procès-verbal de la séance précédente et prend note des rectifications éventuelles.

Le Président appelle les affaires figurant à l'ordre du jour en suivant le rang d'inscription.

Une modification dans l'ordre des affaires soumises à délibération peut être proposée par le Président, à son initiative ou à la demande d'un membre du Conseil Communautaire, au Conseil Communautaire qui l'accepte à la majorité absolue.

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_01-DE

Le Président soumet à l'approbation du Conseil Communautaire les points urgents qu'il propose d'ajouter à l'examen du Conseil Communautaire du jour.

Chaque affaire fait l'objet d'un résumé oral sommaire par le Président ou les rapporteurs désignés par le Président. Cette présentation peut être précédée ou suivie d'une intervention du Président lui-même ou du rapporteur compétent.

Article 28 – DEBATS ORDINAIRES

La parole est accordée par le Président aux membres du Conseil Communautaire qui la demandent. Les membres du Conseil Communautaire prennent la parole dans l'ordre déterminé par le Président, de façon telle que les orateurs parlent alternativement pour et contre.

Le Vice-président délégué compétent et le rapporteur de la proposition de délibération sont entendus toutes les fois qu'ils le désirent.

Si un orateur s'écarte de la question, le Président seul l'y rappelle.

Si après deux rappels à la question, l'orateur s'en écarte à nouveau ou trouble l'ordre par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut être retirée par le Président de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan.

Pour le bon déroulement des séances du Conseil Communautaire, il peut être institué un temps de parole limité, qui sera déterminé par le Président de séance en cas de besoin et en fonction de la nature du point inscrit à l'ordre du jour.

Le Président, les Vice-présidents, les membres du Conseil Communautaire ne peuvent prendre part aux délibérations et décisions relatives aux affaires dans lesquelles ils sont intéressés personnellement ou comme mandataires.

Article 29 - VOTE DU BUDGET

Le Budget de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan est proposé par le Président et voté par le Conseil Communautaire, les modalités du vote du budget sont décidées par le Conseil Communautaire.

Un débat a lieu au Conseil Communautaire sur les orientations du Budget dans un délai de 2 (deux) mois, précédent l'examen de celui-ci et dans les conditions définies par le présent règlement. Une transcription de ce débat sera annexée au registre des délibérations.

Pour la préparation de ce Débat, il est mis à la disposition des membres du Conseil Communautaire, 5 jours avant la séance, des données synthétiques sur la situation financière de la Communauté de Communes contenant, par exemple des éléments d'analyse rétrospective et prospective (principaux investissements projetés ; niveau d'endettement et progression envisagée ; charges de fonctionnement et évolution ; proposition des taux d'imposition des taxes locales).

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_01-DE

Le Conseil Communautaire peut fixer sur proposition du Président le nombre d'intervenants ayant à prendre la parole et la durée d'intervention impartie à chacun d'eux, en respectant l'égalité de traitement des Conseillers Communautaires et le droit d'expression des différentes sensibilités politiques représentées au sein de l'assemblée.

Ce débat ne donnera pas lieu à une délibération mais sera enregistré au procès-verbal de la séance.

Les Budgets de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan restent déposés à la Direction Générale de l'EPCI où ils sont mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat.

Article 30 - SUSPENSION DE SEANCE

Le nombre de suspensions est limité à deux par séance et le Président en fixe la durée. La suspension de séance demandée par le Président est de droit et peut mettre au vote toutes celles demandées par un tiers des membres présents du Conseil Communautaire.

Article 31 - AMENDEMENTS

Les amendements ou contre-projets peuvent être proposés sur toutes affaires en discussion soumises au Conseil Communautaire.

Ils doivent être présentés par écrit au Président.

Le Conseil Communautaire décide si des amendements sont rejetés, renvoyés aux commissions compétentes ou mis en délibération.

Les amendements ou contre-projets sont mis aux voix avant la proposition initiale du rapporteur. Ceux qui s'en éloignent le plus sont mis au vote avant les autres.

Article 32 - CLOTURE DE TOUTE DISCUSSION - AJOURNEMENT

La clôture de la discussion ou son ajournement peuvent être demandés à tout moment par un membre du Conseil Communautaire.

Le Président décide seul de la suite à accorder à ces demandes. Il peut les soumettre au vote s'il le juge nécessaire.

En cas de clôture des débats, le Président et le rapporteur sont seuls autorisés à prendre encore la parole, pour la clarté du vote.

Article 33 – VOTES DES DELIBERATIONS

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Pour le calcul de la majorité il n'est pas tenu compte des abstentions, en cas de scrutin public, ni des bulletins

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_01-DE

blancs ou nuls, en cas de vote secret.

En cas de partage, sauf le cas de scrutin secret, la voix du Président est prépondérante. Le vote a lieu au scrutin public, sur la demande du quart des membres présents. Le registre des délibérations mentionne le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Il est voté au scrutin secret si le tiers des membres présents le réclame, ou s'il s'agit de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Les bulletins blancs ou votes nuls et les abstentions ne sont pas comptabilisés.

Le Conseil Communautaire vote de l'une des quatre manières suivantes :

- à main levée
- par assis et levé
- au scrutin public par appel nominal
- au scrutin secret

Ordinairement, le Conseil Communautaire vote à main levée, le résultat en étant constaté par le Président et le secrétaire.

En cas de doute sur le résultat du vote à main levée, il peut être procédé à un vote par assis et levé sur décision du Président.

Chapitre VI

COMPTE RENDU DES DEBATS ET DES DELIBERATIONS

Article 34 – DELIBERATIONS

Les délibérations sont inscrites par ordre de date. Elles sont signées par tous les membres présents à la séance ou mention est faite de la cause qui les a empêchés de signer.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte rendu des délibérations portant visa du contrôle de légalité doit être affiché dans les quinze jours suivants les dates de séances au siège administratif de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan, mis en ligne sur le site internet de la communauté de communes et transmis sur demande, aux communes membres de l'EPCI.

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_01-DE

Article 35 - COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL

Les séances publiques du Conseil Communautaire sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement du compte rendu de l'intégralité des débats et des interventions avec la mention de leur auteur. Sans préjudice des pouvoirs que le Président de l'assemblée tient des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle.

Ce compte rendu est remis à chaque membre du Conseil Communautaire.

A cette occasion, les membres du Conseil Communautaire ne peuvent intervenir que pour une rectification éventuelle au compte rendu ou procès-verbal.

Le procès-verbal est signé par tous les membres présents à la séance ou mention est faite de la cause qui les a empêchés de signer.

Il est précisé que les séances pourront être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle après approbation du Conseil Communautaire.

Chapitre VII

LES DROITS DES ELUS

Article 36 - DROIT A LA FORMATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Les membres d'un conseil communautaire ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil communautaire délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Un tableau récapitulant les actions de formation des conseillers communautaires financées par l'EPCI est annexé au compte administratif.

Article 37 – BULLETIN D'INFORMATION GENERALE

Si l'intercommunalité diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information sur les réalisations et la gestion du Conseil Communautaire, un espace est réservé à l'expression des conseillers communautaires n'appartenant pas à la majorité intercommunale.

La répartition de cet espace d'expression réservé aux conseillers n'appartenant pas à la majorité intercommunale et ses modalités seront fixés par le Conseil Communautaire.

Les publications visées peuvent se présenter sur papier ou sur support numérique, tels que les sites internet.

En période électorale, les dispositions du Code Electoral s'appliqueront, notamment en matière d'encadrement de la communication des collectivités locales.

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le 17/03/2017
ID : 057-245701388-20170301-CC_20170301_01-DE

Article 38 – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES N'APPARTENANT PAS A LA MAJORITE INTERCOMMUNALE

Les conseillers communautaires n'appartenant pas à la majorité intercommunale qui en font la demande peuvent disposer sans frais du prêt d'un local commun.

Le local mis à disposition ne saurait en aucun cas être destiné à une permanence ou à accueillir des réunions publiques.

Article 39 – RETRAIT D'UNE DELEGATION A UN VICE-PRESIDENT

Lorsque le Président a retiré les délégations qu'il avait données à un Vice-président, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Un Vice-président privé de délégation par le Président et non maintenu dans ses fonctions de Vice-président par le Conseil Communautaire redevient simple conseiller communautaire.

Chapitre VIII

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 40- MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement peut être modifié après approbation du Conseil Communautaire, saisi par le Président ou le tiers de ces membres.

Article 41 - APPLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement qui comporte quarante et un (41) articles, sera soumis pour approbation au vote du Conseil Communautaire en séance du 1er mars 2017, point n°1, et sera appliqué pour la mandature 2017-2020.

Saint-Avold le 14 mars 2017
Le Président de la Communauté
de Communes Agglo Saint-Avold
Centre Mosellan,

A.WOJCIECHOWSKI